

Hospices / CHUV  
Département universitaire de  
médecine et de santé communautaires

Institut universitaire de médecine  
sociale et préventive  
Lausanne

---

Institut de criminologie et de droit pénal  
Université de Lausanne

## MONITORING DE LA PROBLEMATIQUE DU CANNABIS EN SUISSE

Etude sentinelle : panels 2008

*Sophie Arnaud, Jean-Pierre Gervasoni, Domenic Schnoz,  
Françoise Dubois-Arber (IUMSP)*

*Joëlle Vuille, Martin Killias (ICDP)*

**Etude financée par**

Office fédéral de la santé publique (OFSP), Berne  
contrat 01.001316/2.24.02.-126

**Citation suggérée**

Arnaud S, Gervasoni J-P, Schnoz D, Dubois-Arber F, Vuille J, Killias M. Monitoring de la problématique du cannabis en Suisse : Etude sentinelle : panels 2008. Lausanne : Institut universitaire de médecine sociale et préventive ; Institut de criminologie et de droit pénal de l'Université de Lausanne, 2009 (Raisons de santé, 148a).

**Remerciements**

A tous les panélistes pour leur disponibilité, ainsi qu'aux institutions et établissements qui ont donné la possibilité aux panélistes d'être présents aux réunions des panels.

# TABLE DES MATIERES

1	Introduction .....	4
1.1	Quelques rappels.....	5
1.1.1	Le monitoring de la problématique du cannabis en Suisse .....	5
1.1.2	L'étude sentinelle.....	6
2	Rapport des cantons .....	7
2.1	Canton de St-Gall.....	7
2.1.1	Données provenant des panels de professionnels .....	7
2.1.2	Données sur le cannabis provenant d'une enquête auprès de la population et de statistiques nationales.....	10
2.2	Canton du Tessin.....	13
2.2.1	Données provenant des panels de professionnels .....	13
2.2.2	Données sur le cannabis provenant d'une enquête auprès de la population et de statistiques nationales.....	17
2.3	Canton de Vaud.....	20
2.3.1	Données provenant des panels de professionnels .....	20
2.3.2	Données sur le cannabis provenant d'une enquête auprès de la population et de statistiques nationales.....	24
2.4	Canton de Zurich.....	27
2.4.1	Données provenant des panels de professionnels .....	27
2.4.2	Données sur le cannabis provenant d'une enquête auprès de la population et de statistiques nationales.....	30
3	Comparaison entre cantons sentinelles : convergences et particularités.....	34
3.1	Contexte .....	34
3.2	Marché du cannabis.....	34
3.3	Consommation.....	35
3.4	problèmes liés à la consommation de cannabis .....	36
4	Annexes .....	38
4.1	Liste des participants .....	38
4.1.1	St-Gall.....	38
4.1.2	Tessin.....	39
4.1.3	Vaud.....	40
4.1.4	Zurich.....	42

# 1 INTRODUCTION

La consommation de cannabis chez les jeunes a connu une forte hausse durant les années 90. Cette évolution a notamment conduit le Conseil fédéral à entreprendre un processus de révision de la Loi fédérale sur les stupéfiants (LStup) dont l'un des objectifs était de développer une approche adaptée à ce nouveau contexte. Le projet de révision présenté au Parlement comprenait ainsi la dépénalisation de la consommation du cannabis et la possibilité de tolérer, sous certaines conditions, la production de cette substance ainsi que sa vente aux jeunes de 18 ans et plus. Des mesures de protection de la jeunesse ainsi qu'une évaluation des effets de la nouvelle législation étaient aussi prévues dans la Loi.

La période séparant l'annonce du projet de révision et le vote final sur celui-ci au Conseil national a duré près de cinq ans. Durant ce laps de temps, des producteurs et commerçants du chanvre, ainsi que certaines autorités, se sont engagés dans une phase de pré-adaptation aux dispositions législatives futures. Ainsi, des magasins de chanvre ont essaimé et été tolérés dans différentes régions de Suisse alors que la dénonciation des consommateurs de cannabis faisait parfois l'objet d'exceptions. Cette pré-adaptation a probablement aussi eu lieu chez des adolescents et jeunes adultes, qui constituent les principaux consommateurs de cette substance.

Le refus d'entrer en matière sur le projet de révision par le Conseil national, le 14 juin 2004, a mis un terme au processus de réforme. Cette décision a eu plusieurs conséquences. La première est que, ne légiférant pas, les Chambres fédérales n'ont pas présenté d'alternative à une gestion de la problématique du cannabis (interdiction totale de la production, vente et possession) qui ne pouvait pourtant être jugée satisfaisante (hausse de la production, de la vente et de la consommation). La seconde est que les cantons et citoyens qui avaient anticipé l'arrivée de nouvelles dispositions législatives se trouvaient en situation de retour à des dispositions antérieures.

Cette situation a conduit à ce que, au lendemain du 14 juin, trois initiatives et deux motions parlementaires, ainsi qu'une initiative populaire, intitulée « Pour une politique raisonnable en matière de chanvre protégeant efficacement la jeunesse », ont été déposées pour engager une poursuite du processus législatif interrompu. Un groupe de travail inter-partis s'est aussi créé quelques mois plus tard avec pour objectif d'engager une réflexion sur une nouvelle révision de la LStup. Ces interventions qui ont suivi le rejet du projet de révision allaient dans le sens de nouvelles alternatives :

- la première, qui s'appuyait sur le rejet du projet de révision par le Parlement, visait à remettre en question la politique fédérale en matière de drogue (quatre piliers) et à renforcer l'interdiction de la production, vente et consommation du cannabis ;
- la seconde, qui s'appuyait sur un certain consensus au sujet de la politique fédérale en matière de drogue, visait une révision "light" de la loi sur les stupéfiants (inscription dans la loi de la politique des quatre piliers, de la prescription médicale d'héroïne, de la répartition des tâches entre Confédération et cantons et de la protection de la jeunesse) mais ne contenant pas de changements s'agissant du cannabis ;
- la troisième, qui s'appuyait notamment sur le fait que le Conseil des Etats s'était prononcé en faveur du précédent projet de révision et que le vote sur l'entrée en matière au Conseil national ait été serré, visait à réengager un processus de révision similaire au précédent et qui pourrait prendre l'une des deux formes suivantes : la légalisation de cette substance (production, vente, possession, consommation) ou l'expérimentation d'un renoncement temporaire à la poursuite de la consommation et, éventuellement, de la production et de la vente du cannabis.

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N)<sup>a</sup> a par la suite approuvé une procédure visant à mettre rapidement en œuvre les éléments de la révision déboutée qui ne faisaient pas l'objet de contestation. La question du statut du cannabis n'y est pas abordée. Le Conseil national est entré en matière le 14 décembre 2006 pour discuter de la proposition de révision « *light* » de la CSSS-N, et l'a acceptée le 20 décembre.

Dans le projet de révision initial figurait l'évaluation scientifique des effets de la mise en application des nouvelles normes législatives (art. 29). Après une procédure d'appel d'offre, le Conseil fédéral, via l'Office fédéral de la santé publique, a attribué cette recherche à un consortium d'instituts, constitué de l'*Institut für Sucht und Gesundheitsforschung* (ISGF), de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP), de l'Institut suisse pour la prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (SFA-ISPA), de l'Institut de criminologie et de droit pénal (ICDP) et de l'*Institut für Begleit- und Sozialforschung* (IBSF).

Au lendemain du rejet de la révision de la LStup, l'OFSP a souhaité maintenir l'étude de la problématique du cannabis tout en modifiant les objectifs. Ainsi, d'une recherche qui visait à mettre en évidence les effets de l'application d'une nouvelle loi sur différents aspects de la problématique du cannabis, on est passé à un monitoring de la situation, à savoir un suivi sur plusieurs années de l'évolution de la consommation de cannabis et des problèmes associés à cette consommation.

Quant à l'initiative populaire « Pour une politique raisonnable en matière de chanvre protégeant efficacement la jeunesse » (alternative 3), elle a été déposée à la Chancellerie fédérale en janvier 2006. Le Conseil fédéral a refusé cette initiative et a renoncé à élaborer un contre-projet. Une votation populaire a eu lieu le 30 novembre 2009, avec un net rejet par le peuple suisse (63% de non). A la même date, la révision partielle de la LStup a quand à elle été acceptée par 68% des votants et par tous les cantons.

A l'heure actuelle, le monitoring de la problématique du cannabis en Suisse constitue un ensemble de travaux qui permettent le suivi de la situation au niveau national et qui sont mis en œuvre par les cinq instituts cités plus haut. Ce monitoring comprend l'étude présentée dans ce rapport, l'étude sentinelle. Elle s'intéresse à l'évolution de la situation en matière de cannabis ainsi qu'à la gestion de cette situation au niveau local. Ainsi, les observations relevées par des professionnels de terrain dans différents domaines (santé/social, école/formation professionnelle, police/justice) et dans quatre cantons suisses (St Gall, Tessin, Vaud, Zurich), dits « sentinelle », sont récoltées et analysées annuellement.

## 1.1 QUELQUES RAPPELS

### 1.1.1 Le monitoring de la problématique du cannabis en Suisse

Le monitoring de la problématique du cannabis en Suisse constitue un ensemble de travaux qui permet un suivi de la situation au niveau national et dont la mise en œuvre est le fait d'un consortium d'instituts<sup>b</sup>. Ce monitoring comprend les travaux suivants :

---

<sup>a</sup> La Commission a voté l'entrée en matière sur cet article le 10 avril 2006.

<sup>b</sup> Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA), Institut universitaire de médecine sociale et préventive de Lausanne (IUMSP), Institut de criminologie et de droit pénal de Lausanne (ICDP), Institut für Sucht- und Gesundheitsforschung (ISGF), Institut für Begleit- und Sozialforschung (IBSF).

- l'étude sentinelle, qui s'intéresse à l'évolution de la consommation de cannabis et des problèmes qui y sont liés au niveau cantonal, ainsi qu'à leur gestion ;
- une enquête téléphonique répétée portant sur les comportements et opinions liés au cannabis dans la population âgée de 15 à 29 ans ;
- des enquêtes concernant le commerce du chanvre en Suisse ;
- un suivi et une analyse des données nationales concernant la consommation et le trafic de cannabis.

### 1.1.2 L'étude sentinelle

L'étude sentinelle est menée en collaboration par l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive de Lausanne (IUMSP) et par l'Institut de criminologie et de droit pénal (ICDP). C'est une étude qui a pour objet l'évolution de la situation au niveau local, tant en terme de consommation, de problèmes liés à la consommation que de gestion de la problématique. Elle se déroule dans quatre cantons devenus dès lors les cantons « sentinelles » pour l'étude. Ces cantons sont St Gall, le Tessin, Vaud et Zurich.

Il s'agit plus particulièrement :

- d'identifier les problèmes et les opportunités dans la gestion de l'application de la loi ;
- d'identifier les éléments d'homogénéité et d'hétérogénéité de la gestion de la problématique du cannabis entre les cantons ;
- d'identifier les bonnes pratiques développées par les cantons.

La méthode utilisée est celle de panels de professionnels. Ces panels ont été créés dans trois domaines spécifiques (services de santé et sociaux, éducation (école et formation professionnelle), justice et police) et pour chacun des cantons sentinelles. Chacun de ces panels est constitué de 8 à 12 personnes et se réunit une fois par année sous la conduite de l'équipe de recherche.

Il s'agit, au cours du panel qui s'étend sur une demi-journée, de répondre aux questions suivantes :

- quelle est la situation actuelle en matière de consommation de cannabis et de marché et quelle est son évolution ?
- quels sont les principaux problèmes rencontrés sur le terrain ?
- quelles sont les mesures et interventions qui ont été développées dans ce domaine ?

Il est attendu de chacun des participants qu'il prenne une position à la fois d'informateur et d'expert, d'une part en réunissant des données pertinentes dans son environnement professionnel, et d'autre part en participant à l'analyse des données fournies par l'ensemble des membres du panel auquel il participe.

Les panels se sont réunis en 2004-2005, 2006 et 2008. Le présent rapport décrit et analyse brièvement les résultats des sessions qui se sont déroulées en 2008<sup>a</sup>.

---

<sup>a</sup> La description et l'analyse des panels 2004 et 2006 ont fait l'objet d'un premier rapport. « Monitoring de la problématique du cannabis en Suisse : étude sentinelle 2004-2006 ». S. Arnaud, F. Zobel, JP. Gervasoni, D. Schnoz, F. Dubois-Arber, GL. Ysenring, J. Vuille, M. Killias. Institut universitaire de médecine sociale et préventive de Lausanne/Institut de criminologie et de droit pénal, Lausanne 2007. (Raison de santé no 127a).

## 2 RAPPORT DES CANTONS<sup>a</sup>

Ce chapitre synthétise, dans un premier temps, les résultats des panels. Nous avons cette fois-ci pris l'option de traiter les trois panels ensemble, en faisant ressortir, le cas échéant, les opinions différentes selon les panels.

Dans un deuxième temps, il analyse les données afin de faire émerger les points convergents et divergents entre les cantons.

### 2.1 CANTON DE ST-GALL

#### 2.1.1 Données provenant des panels de professionnels

##### ■ **Composition des panels**

Les panels saint-gallois se sont réunis séparément en novembre 2007. Ils ont rassemblé vingt et un professionnels. Parmi eux, huit provenaient du domaine socio-sanitaire, huit de celui de l'éducation et cinq du secteur de la justice et police.

##### ■ **Contexte**

Les panels santé/social et éducation ont des avis divergents sur la problématique du cannabis : pour ceux de la santé, il n'y a pas eu de grands changements ces derniers temps alors que pour ceux de l'éducation, il semble que l'on assiste à une diminution de la problématique. Toutefois, il est surtout relevé de grandes différences selon les endroits. C'est un donc un tableau contrasté qui est décrit à St-Gall. La visibilité médiatique diminue.

Le caractère illégal de la consommation ne semble plus être un élément favorisant la transgression. Les jeunes savent que le cannabis est illégal, mais cela ne limite, ni n'encourage la consommation. Par contre, le fait d'être amendable d'une somme modique en cas de contrôle policier, ne semble pas jouer de rôle dissuasif sur la consommation.

De manière générale, le cannabis ne constitue plus un thème central de politique et c'est l'alcool, comme dans les autres cantons, qui est au centre des préoccupations.

Le système des amendes d'ordre (une spécificité que l'on ne retrouve pas dans les autres cantons étudiés) continue à être appliqué. La consommation de cannabis est sanctionnée par une amende de cinquante francs, payable sur place, sans dénonciation<sup>b</sup>. Il en est prononcé environ 70 par mois, ce qui est stable par rapport aux années précédentes. Quant aux personnes qui ne paient pas immédiatement, elles voient une procédure régulière ouverte contre elles ; leur nombre est en légère diminution.

---

<sup>a</sup> Les cantons apparaissent selon l'ordre alphabétique.

<sup>b</sup> Cette mesure concerne les jeunes dès 15 ans et s'applique au moins à la première interpellation (possession de 5 grammes ou moins, pas de délit connexe). Dès la seconde interpellation, la possibilité d'une dénonciation est rétablie

En outre, le canton de St-Gall a désormais un article de loi (art. 144<sup>bis</sup> du Code de procédure pénale [Strafprozessgesetz]) qui permet la réalisation ou la destruction avant jugement d'objets saisis périssables ou dont la conservation engendre des coûts importants (comme c'est le cas des plants de chanvre saisis alors qu'ils sont encore sur pied; St-Gall et Zurich se sont dotés d'articles similaires). Cet article n'a encore jamais été appliqué à un cas de saisie de chanvre, mais son utilité vis-à-vis de la facilitation des procédures est contestée. Il apparaît en effet que les exigences de preuve sont si élevées qu'il est plus facile d'agir directement sur le fond de l'affaire.

## ■ Situation générale du marché

Les intervenants des trois secteurs estiment que l'accès au cannabis est devenu plus difficile depuis la fermeture des magasins en vendant. Comme ailleurs en Suisse, le secteur de la production a connu d'importantes mutations, évoluant de grandes cultures « indoor » vers de petites cultures privées.

L'approvisionnement des jeunes serait principalement du cannabis de production « indoor » alors que les consommateurs plus âgés le cultiveraient en « outdoor ». Le nombre de petites plantations privées sur les balcons ou dans une pièce de la maison a augmenté. La police trouve encore des plantations « indoor » de 1'000 à 2'000 plants, tandis que les gros sites de production ont totalement disparu. Au moment du panel, les autorités de poursuite pénale ont connaissance d'un cas où du cannabis à haute teneur en THC est produit sous une bannière licite dans un but soi-disant légal (la fabrication de sirop et d'huiles essentielles) ; le cas sera investigué.

Par ailleurs, les autorités pénales n'ont plus constaté d'importations. Elles savent toutefois que la production va bon train dans certains Etats balkaniques, et qu'il est probable que le marché suisse sera bientôt approvisionné par ce biais-là. Des suppositions similaires sont faites par les intervenants zurichois.

Les panélistes du secteur de l'éducation relèvent la présence de dealers dans certaines écoles, ce qui entraîne des consommations importantes dans celles-ci et explique en partie les différences de consommation mentionnées plus haut. Toutefois, selon les intervenants du secteur justice et police, il n'existe plus de commerce de rue.

Les autorités pénales constatent que, régulièrement, un magasin ou l'autre fait son apparition en ville de St-Gall, magasin qui est systématiquement fermé par les forces de l'ordre. L'on informe les bailleurs des activités du locataire et on l'avertit des conséquences légales s'il venait à relouer ses locaux à des fins illicites. On applique donc une politique de tolérance zéro, ce qui semble être une tendance générale en Suisse. L'époque des magasins visibles de tous est toutefois révolue ; lorsqu'ils apparaissent, ils sont toujours camouflés, notamment en kiosques. Les quantités de produits saisis sur place sont minimales, et l'on ne trouve plus de documents comptables attestant des ventes, comme c'était le cas auparavant. Ces différents éléments ont pour conséquences que les poursuites pénales sont difficiles et peu rentables en terme d'énergie investie par rapport au résultat produit.

Le milieu est caractérisé par une grande brutalité, ce que l'on ne constate pas dans les autres cantons ; parfois, des personnes extérieures sont prises à parti, parce qu'elles sont jugées trop curieuses. Par ailleurs, les marchés du cannabis et des drogues dures semblent être à présent mêlés, comme il a été rapporté de façon générale.

Le gramme de cannabis coûte environ douze francs, ce qui est stable. A certaines occasions, notamment lorsque la police a fermé quelques magasins, ce prix a doublé (et des consommateurs s'en sont plaints auprès des autorités...). Cela démontre qu'il y a donc parfois pénurie sur le marché.

Les relations avec les autorités de poursuite pénale des pays frontaliers sont paisibles. L'achat de chanvre requérant plus que jamais des connections personnelles ou à tout le moins une bonne connaissance du marché local, et les quantités disponibles étant moindres, il est devenu notablement plus difficile pour les étrangers de s'approvisionner (et moins rentable pour eux de

faire le trajet), ce qui diminue d'autant le trafic transfrontalier. Il convient néanmoins de noter que bon nombre de passages douaniers ne sont plus surveillés que sporadiquement.

## ■ **Situation générale de la consommation de cannabis**

L'âge à la première consommation ne semble pas avoir changé, par contre plus de filles consomment et la proportion entre les deux sexes est très similaire. La consommation semble aussi se faire par vagues et par effet d'entraînement dans certaines classes, notamment lors de la présence de dealers à proximité d'un établissement scolaire.

Le cannabis n'est plus consommé chez les jeunes pour se démarquer du monde adulte ou comme un élément de construction identitaire, mais bien plus comme un bien de consommation.

Le niveau de consommation varie aussi fortement en fonction de la sous-culture dans laquelle les jeunes se trouvent et en fonction de leur filière de formation. Les panélistes signalent aussi une tendance à l'augmentation de la consommation de cocaïne chez les jeunes ayant un niveau de formation plus élevé.

Si la visibilité de la consommation semble avoir diminué notamment en raison de l'interdiction de fumer dans les trains et du système d'amendes d'ordre mis en place, on sent encore dans plusieurs endroits la fumée de cannabis, en particulier dans l'espace public. Les consommateurs ne se cachent pas vraiment pour consommer et on assiste à une certaine banalisation de la consommation.

La consommation a également tendance à plus fréquemment avoir lieu le week-end avec des problèmes d'alcoolisation massive. De même, la consommation combinée d'alcool et de cannabis est fréquente, avec semble-t-il certains jeunes qui désirent réduire la consommation de cannabis en compensant avec une consommation encore plus marquée d'alcool.

Les panélistes du secteur de l'éducation rapportent aussi une nette augmentation de la dépendance aux jeux sur Internet et à l'ordinateur de manière générale.

Le cannabis est aussi parfois consommé comme une forme d'automédication. Les jeunes n'étant pas en formation ou qui suivent des filières de raccordement scolaire semblent plus enclins à consommer que ceux qui suivent la filière habituelle.

Le niveau de connaissance des jeunes, comme des parents et des enseignants par rapport au cannabis est meilleur. Toutefois, certains parents semblent encore avoir des connaissances limitées sur la dangerosité du cannabis et sont désarmés face à un enfant qui consomme. Une certaine tolérance par rapport à une consommation occasionnelle semble aussi s'instaurer. On ne vise plus forcément l'arrêt de la consommation, mais une consommation mieux contrôlée.

Les demandes d'aide et les interventions en milieu scolaire ont nettement diminué.

## ■ **Problèmes liés à la consommation de cannabis**

Il existe une certaine divergence entre les panélistes du secteur santé/social et ceux de l'éducation. En effet, pour les premiers les problèmes liés à la consommation de cannabis n'ont pas nettement diminué, alors que c'est clairement le cas pour les professionnels du domaine de l'éducation. Dans le cadre scolaire, les problèmes apparaissent lors de la présence de dealers comme mentionné plus haut. Dans ce contexte, les consommations problématiques semblent plus fréquentes chez les écoliers d'origine suisse.

Les problèmes sont souvent associés à d'autres problématiques et des cas de dépendances au cannabis sont signalés. Il est aussi fait mention de situation de symptômes de sevrage lors de l'arrêt de la consommation de cannabis. Le lien avec un taux élevé de THC n'a pas encore pu être clairement établi. Le nombre de cas de psychoses est stable et se situe à un niveau relativement

bas. Certains cas de passage d'une dépendance au cannabis à une dépendance à l'alcool ou vice-versa sont signalés par les panélistes du secteur santé/social.

Certains jeunes semblent également « résistants » à toute forme de conseils et de suivis proposés dans le cadre scolaire.

Quelques cas de rupture d'apprentissage ou d'échec scolaire sont décrits en lien avec une consommation importante de cannabis. Celle-ci est rarement isolée et se combine avec d'autres problèmes d'ordre psychologique, familiaux, etc.

Il est aussi relevé qu'une grande majorité consomme du cannabis de manière occasionnelle sans problèmes associés.

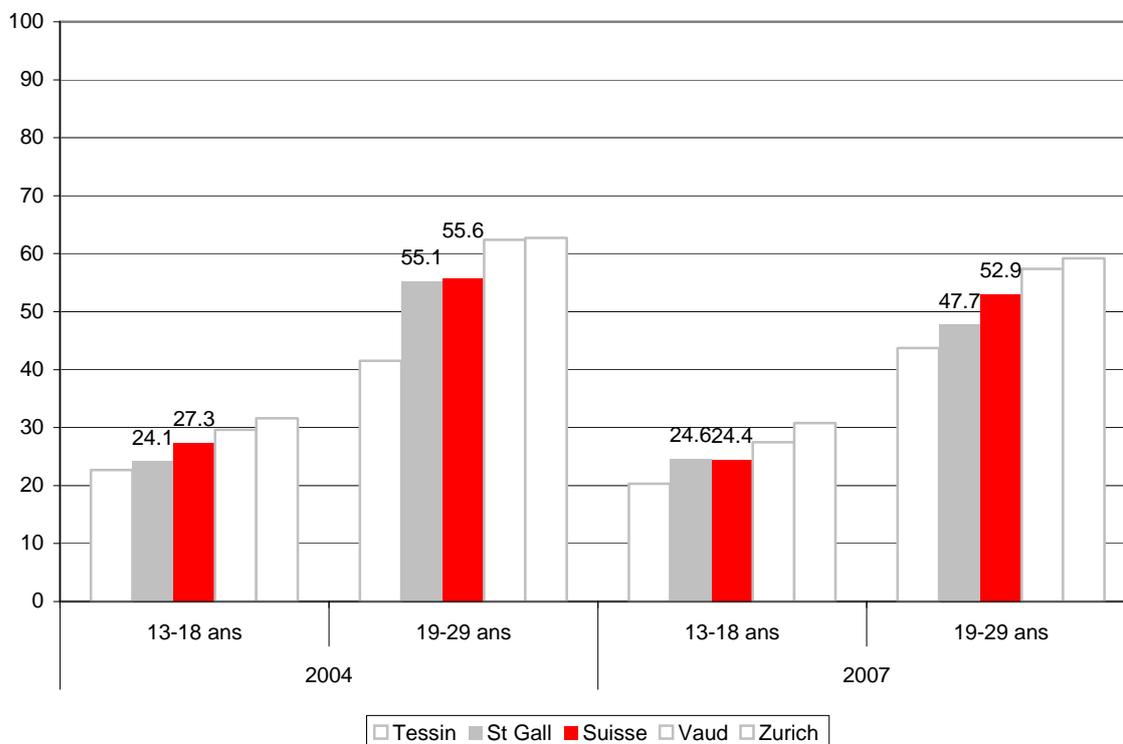
## 2.1.2 Données sur le cannabis provenant d'une enquête auprès de la population et de statistiques nationales

### ■ Enquêtes en population générale

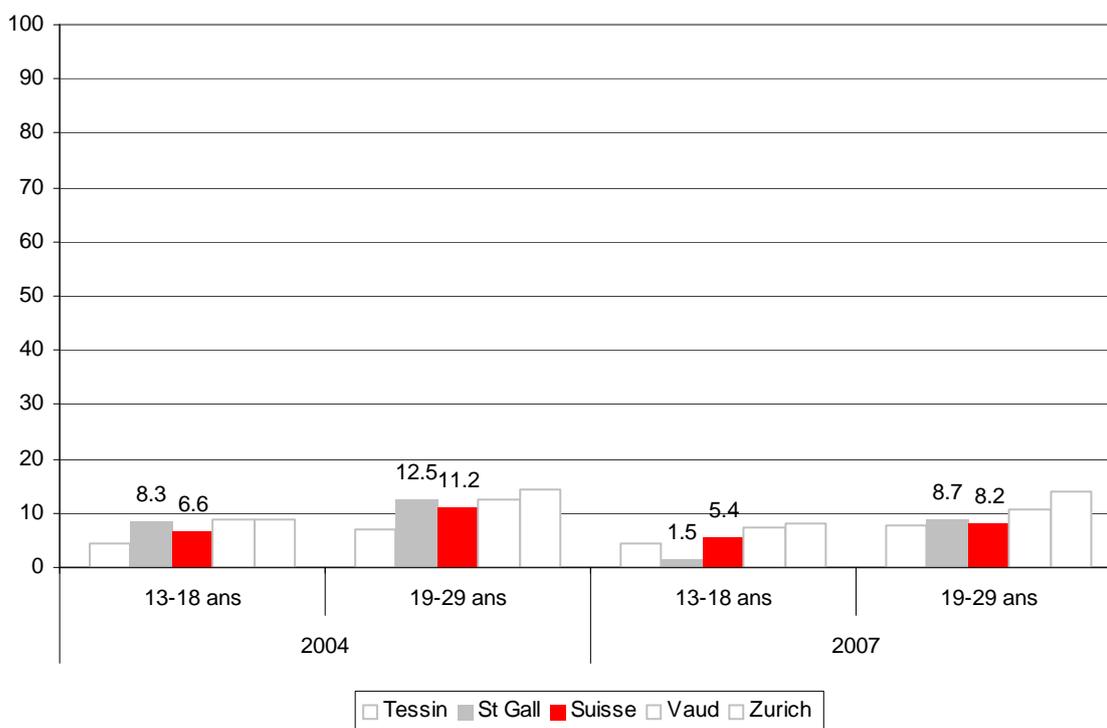
Les résultats des enquêtes en population générale indiquent que l'expérimentation de la consommation de cannabis (avoir consommé du cannabis au moins une fois dans sa vie) chez les habitants du canton de St-Gall est proche de la moyenne nationale (Figure 1).

S'agissant de la consommation durant les trente derniers jours, les prévalences pour le canton de St-Gall sont, à une exception près, légèrement supérieures à la moyenne suisse (Figure 2). Le nombre de consommateurs dans ce canton est donc assez élevé. Que ce soit pour l'expérimentation ou pour la consommation durant les trente derniers jours celles-ci ont diminué entre 2004 et 2007.

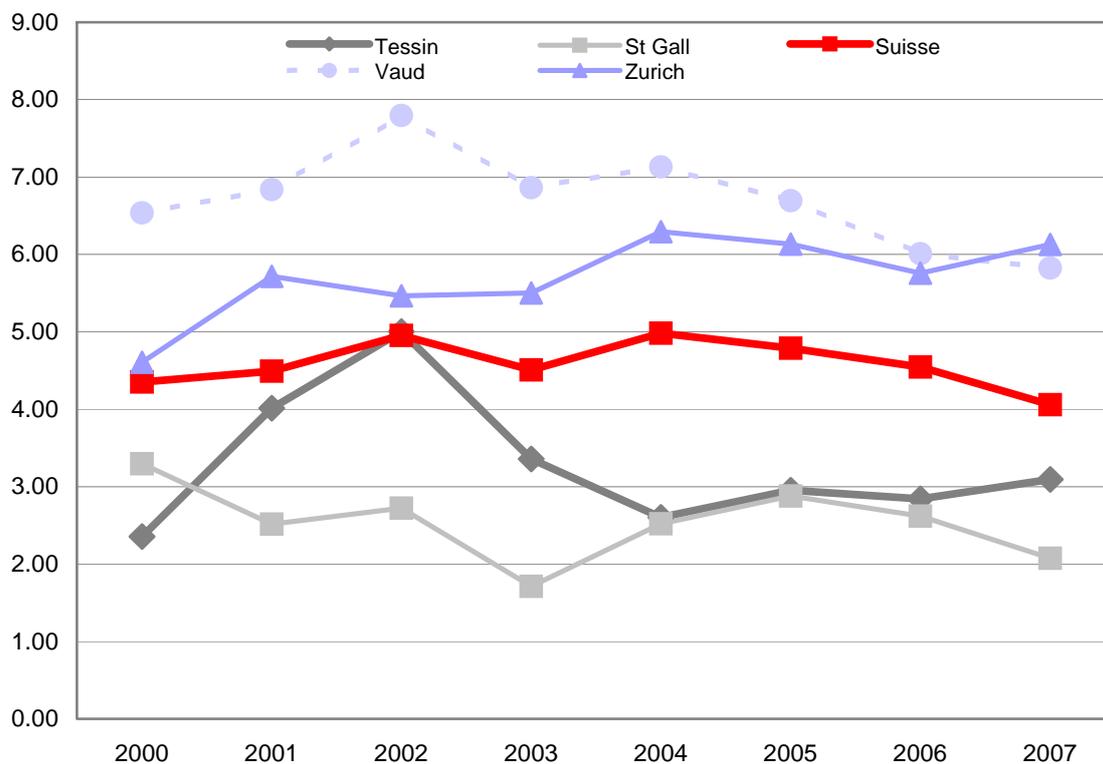
**Figure 1** Prévalences de l'expérimentation de la consommation du cannabis dans différentes classes d'âge en Suisse et dans les quatre cantons sentinelles (Source : ISGF-ISPA/Monitoring cannabis, 2004-2007)



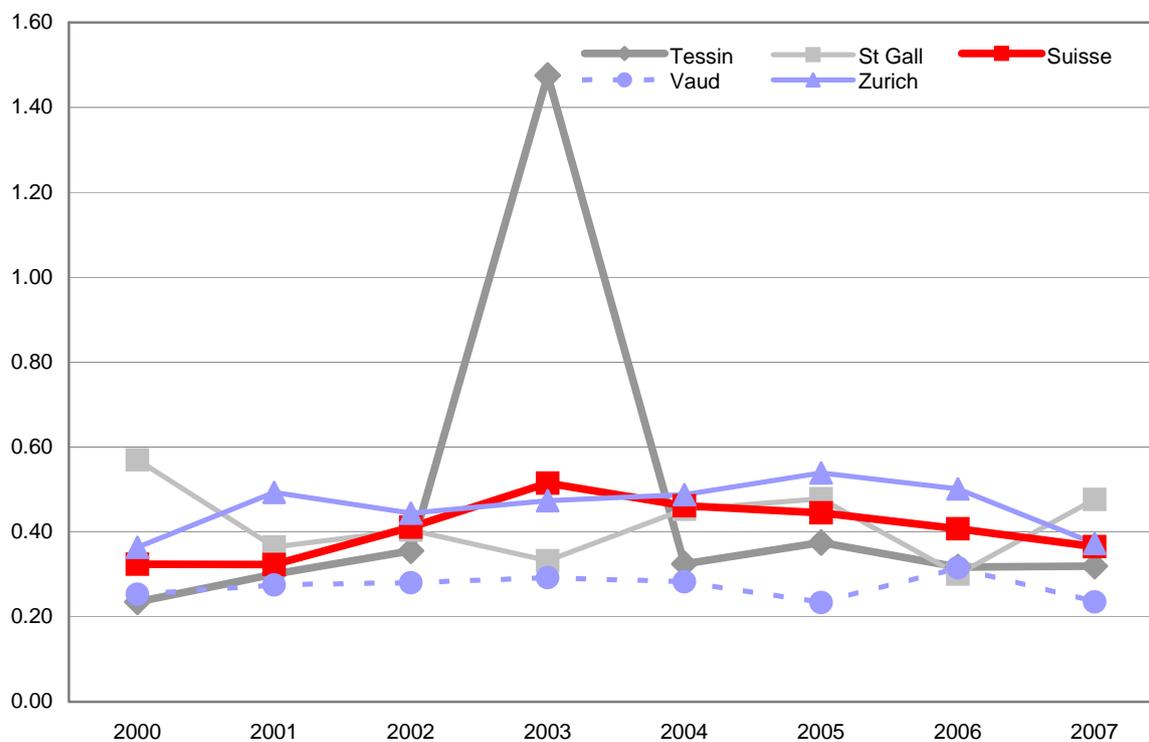
**Figure 2** Prévalences de consommation actuelle (30 derniers jours) de cannabis dans différentes classes d'âge en Suisse et dans les quatre cantons sentinelles (Source : ISGF-ISPA/Monitoring cannabis, 2004-2007)



**Figure 3** Evolution du taux de dénonciations pour consommation de cannabis (ou de produits dérivés du cannabis) pour 1000 habitants entre 2000 et 2007



**Figure 4** Evolution du taux de dénonciations pour trafic de cannabis (ou de produits dérivés du cannabis) pour 1000 habitants entre 2000 et 2007



## ■ Indicateurs de répression

Le suivi des indicateurs de dénonciations entre 2000 et 2007 montrent que le canton de St-Gall affiche des taux liés à la répression de la consommation et du trafic de cannabis généralement inférieurs ou égaux à la moyenne suisse (Figures 3 et 4).

En ce qui concerne la répression de la consommation, le canton de St-Gall affiche des taux systématiquement et très nettement inférieurs à la moyenne suisse, et ce sur toute la période considérée (Figure 4). Ces taux sont généralement les plus bas parmi les quatre cantons étudiés. Cette situation est sans doute aussi liée à l'introduction d'un règlement permettant d'amender les consommateurs de cannabis plutôt que de les dénoncer (voir ci-dessus). Il faut noter toutefois que le taux de dénonciation pour consommation, s'il a sensiblement diminué entre 2000 et 2003, est remonté jusqu'en 2005, pour redescendre ensuite.

Les indicateurs tendent donc à montrer que St-Gall est un canton dans lequel les dénonciations pour infraction à la LStup en lien avec le cannabis sont plutôt inférieures à ce que l'on observe au niveau national, et notamment les dénonciations pour consommation. Cette situation est sans doute à mettre sur le compte d'un amendement du code de procédure pénale, qui permet d'infliger une amende d'ordre aux consommateurs de cannabis.

## 2.2 CANTON DU TESSIN

### 2.2.1 Données provenant des panels de professionnels

#### ■ Composition des panels

Les trois panels tessinois se sont réunis séparément en janvier 2008 (santé/social et éducation) et en octobre 2007 (police et justice). Ils ont rassemblé vingt-deux professionnels. Parmi eux, dix provenaient du domaine socio-sanitaire, huit de celui de l'éducation et quatre du secteur de la justice et police.

#### ■ Contexte

Les intervenants du domaine justice/police relèvent que l'opération INDOOR de 2003<sup>a</sup> a permis une clarification quant au statut du cannabis : c'est illégal et tout le monde le sait. Le même phénomène a également été salué dans les autres cantons.

De plus, le Tessin a adopté une loi sur le chanvre au terme de laquelle toute culture de chanvre est soumise à autorisation. Cette loi présente l'avantage de clarifier la situation : soit la personne a une autorisation, soit elle n'en a pas et on intervient sans se poser plus de questions. Concernant l'article 163 du Code de procédure pénale tessinois qui permet la destruction anticipée des plantes saisies (et qui existe sous des formes analogues dans les cantons de St-Gall et de Zurich), il a été appliqué très récemment dans un cas qui a fait l'objet d'un jugement de la Cour de cassation. Tout a très bien fonctionné, notamment parce que le taux de THC était très élevé et parce que la personne n'a pas réussi à démontrer un autre usage que celui de stupéfiant. Quantitativement parlant, il est difficile de mesurer l'utilité de cet article. Toutefois, il a un important effet dissuasif

---

<sup>a</sup> En mars 2003, le procureur tessinois lance une opération importante à l'encontre des producteurs illicites de chanvre et des magasins (*canapai*). Cette opération aboutit à la fermeture de 75 *canapai*, à la confiscation de 50 plantations et à l'arrestation de 103 personnes.

et permet de se passer du consentement de la personne au moment de la destruction. Comme dans les autres cantons étudiés, les intervenants du domaine de justice/police relèvent également le problème posé par l'ATF (Arrêt du Tribunal fédéral) 130 IV 83, qui offre à chacun l'excuse de la « plante ornementale » pour justifier la présence d'une plante de cannabis chez soi. Dans les pays qui nous entourent, la qualité de stupéfiant est faite au moyen du taux de THC. En Suisse, en revanche, le taux de THC n'est pas pertinent lorsqu'il s'agit de prouver la destination illégale du produit : un taux élevé de THC ne permet pas de déduire l'intention de l'auteur. Cette situation est regrettable selon les panélistes.

En ce qui concerne les sanctions, la consommation de cannabis est sanctionnée chez les mineurs par une amende de 100 à 210 francs ; ce montant a priori étrange a sa source dans le fait que le nouveau droit pénal des mineurs<sup>a</sup> prévoit la possibilité d'une conversion de l'amende en prestation au travail. Il a ainsi été décidé qu'un jour vaudrait entre 60 et 70 francs, si bien que l'amende de 210 francs se traduira par une prestation au travail de 3 jours.

De manière générale, les représentants des domaines santé/social et de l'éducation notent une diminution constante de la médiatisation de la problématique du cannabis, et ce depuis la grande opération menée par la police et la justice en 2003/2004. Aujourd'hui le cannabis n'est plus d'actualité, ni dans les médias, ni dans les préoccupations des parents. Les professionnels du secteur justice/police relèvent en outre que le cannabis n'est plus très en vogue auprès des jeunes eux-mêmes. En effet, qui se veut branché se tourne désormais vers la cocaïne.

Les professionnels de l'éducation ainsi que du domaine de justice/police relèvent aussi que les mesures structurelles, telles que l'interdiction de fumer dans les établissements scolaires, ont permis de clarifier le discours par rapport aux interdits et de faciliter le travail de contrôle, pour le tabac, mais de manière corollaire aussi pour le cannabis (zone fumeur bien délimitée à l'extérieur). Ils constatent cependant que dans certains cas les élèves s'éloignent simplement un peu de l'enceinte scolaire pour fumer (tabac, voire cannabis).

## ■ Situation générale du marché du cannabis

Après des années caractérisées par la présence de nombreux magasins de chanvre ainsi qu'une importante production « indoor », le marché du cannabis tessinois s'est réorganisé : autant la vente que la production se sont structurées en entités très petites, au niveau individuel. En effet, il y a aujourd'hui au Tessin surtout des petites plantations privées (jardins, balcons), qui comptent entre deux et dix plantes. Selon le panel justice/police, elles sont en augmentation. Quelques cultures de 50 à 100 plantes sont cachées dans les bois ou dans des vallées reculées, éloignées des sentiers empruntés par les promeneurs et à l'abri des vols d'hélicoptère. La police a toutefois également découvert deux cultures plus grandes, que les suspects ont tenté de faire passer pour des zones d'expérimentation pour l'industrie pharmaceutique. En revanche, l'on n'a plus découvert de plantations outdoor de très grande taille<sup>b</sup>, même en montagne. Quant à la production indoor, elle reste difficilement contrôlable, mais la police n'a plus eu aucun indice suggérant qu'il y en aurait encore.

Le THC n'atteint plus les sommets d'autrefois, mais la plus grande partie du cannabis saisi affiche tout de même des taux de THC compris entre 15 et 20%. La teneur élevée en THC pourrait également être à l'origine de la perte d'attractivité de la substance, car si elle est trop forte, elle en perd son caractère « divertissant ».

Au vu de la petite production privée citée plus haut et grâce aux réseaux de connaissances, pour les panels santé/social et éducation, le cannabis reste une substance relativement accessible au Tessin. Par ailleurs, le cannabis s'achète désormais également dans la rue et les professionnels des

---

<sup>a</sup> En vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

<sup>b</sup> Contenant des milliers de plantes, telles que démantelées lors de l'opération INDOOR de 2003.

trois secteurs réaffirment leurs craintes par rapport au fait que, sur le marché noir, le cannabis et les drogues dures sont disponibles, sinon auprès des mêmes vendeurs, du moins dans les mêmes lieux. Lors des panels précédents, il avait été observé que la vente de cannabis n'était pas le fait d'un groupe ethnique en particulier. Cela semble avoir quelque peu changé, car les consommateurs entendus par la police et la justice disent de plus en plus souvent que le vendeur était « *une personne de couleur* », sans que l'on arrive à en savoir plus ; l'on assiste donc à une « ethnisation » des marchés.

Les gares semblent être des endroits où le commerce de chanvre va bon train. Cela provient probablement du fait que dans les gares se sont installés de nombreux commerces qui sont ouverts tard le soir et qui vendent des boissons alcoolisées. La conséquence en est une certaine concentration de gens, surtout de jeunes. Ce phénomène est apparu partout en Suisse, à tel point que les CFF ont créé un groupe de réflexion sur cette question, car cela devient un problème de sécurité publique : la criminalité augmente effectivement dans les gares.

Un gramme de cannabis coûte entre 10 et 12 francs.

Les relations entre les autorités de poursuite pénale helvétiques et italiennes, autrefois houleuses parce que les uns se plaignaient que les autres ne traitaient pas la question du cannabis assez rigoureusement, se sont notablement améliorées. Quelques clients viennent encore s'approvisionner au Tessin, mais ce n'est plus le « tourisme de masse » d'il y a quelques années.

## ■ **Situation générale de la consommation de cannabis**

Les professionnels des trois domaines s'entendent pour dire que la consommation de cannabis est restée relativement stable depuis la dernière réunion du panel, voire a diminué. Toutefois, la prévalence de la consommation reste relativement élevée dans certains groupes de population (polytoxicomanes, jeunes placés en foyers, etc.). Les signes visibles de consommation dans les écoles ont particulièrement diminué, voire devenus quasi absents. Les élèves, notamment les plus jeunes, ne parlent même plus de cannabis. Certains enseignants relèvent cependant que cette consommation existe toujours, mais hors cadre scolaire.

L'effet « socialisant » du cannabis, voire de l'alcool, est une des raisons de sa consommation, selon les professionnels de la santé. Fumer ou boire permettrait donc d'intégrer et de rester dans le groupe, mais ne correspond pas forcément à un plaisir.

La banalisation de la consommation de cannabis par les jeunes, comprise dans le sens d'une normalisation de cette consommation, est mentionnée par le panel de la santé. Les jeunes fument de manière plus ouverte, moins discrète. Il n'y a plus cette notion de la provocation face à l'adulte. Notons toutefois que les professionnels de justice/police font le constat inverse : la visibilité des jeunes fumant du cannabis aurait nettement diminué.

Au niveau de la société, pour les deux panels de la santé/social et de l'éducation, il y a une augmentation de la tolérance sociale par rapport à la consommation de cannabis. Il semble que l'on se soit habitué à rencontrer des jeunes qui fument cette substance. Certains évoquent le manque de préoccupation de la part des parents quant à la consommation, qui peut être en partie expliqué par le fait que les parents sont parfois consommateurs eux-mêmes. Pour certains, le contrôle social ne fonctionne plus, alors qu'il reste important de « dénoncer » ou de « signaler » les cas, autant pour l'enseignant ou le professionnel, que pour le citoyen. A nouveau, les professionnels du secteur justice/police constatent l'inverse : il ressort des audiences tenues au Tribunal des mineurs que les parents sont encore bien plus effrayés par le cannabis que par l'alcool. On peut émettre l'hypothèse que pour cette génération, cannabis signifie encore drogue, alors que chez les jeunes, les avis sont plus partagés.

Les panels de la santé/social et de l'éducation confirment cette année leurs inquiétudes par rapport aux consommations de fin de semaine, qu'il s'agisse de psychostimulants ou d'alcool, ou encore de multi-consommations. Ils soulignent encore que « les jeunes prennent ce qui leur tombe

sous la main, ils ne savent plus vraiment ce qu'ils prennent ». Toutefois, deux personnes du secteur de l'éducation affirment que les jeunes en formation professionnelle, et notamment ceux qui sont en stage professionnel, sont tout à fait capables de gérer leur consommation de façon à être en état de travailler le lundi matin.

Les professionnels des trois secteurs confirment leurs inquiétudes des années précédentes concernant la consommation d'alcool. Elle a encore augmenté et est relativement banalisée par les consommateurs. Le cannabis ne représente qu'une problématique mineure par rapport à l'alcool et la violence qui peut y être associée. Cette préoccupation est aussi présente dans la population. Les représentants du secteur justice/police estiment que les jeunes consomment plus d'alcool qu'auparavant. Il y a moins de comas éthyliques qu'il y a quelques années, notamment lors d'événements festifs, mais il y a plus de jeunes ivres. Se retrouver en groupe semble être synonyme de consommation massive d'alcool.

Les intervenants constatent une augmentation impressionnante des cas de conduite sous influence de l'alcool et d'un stupéfiant (cannabis ou autre). Le même phénomène a été rapporté par les intervenants zurichois.

Finalement, les professionnels de la santé confirment aujourd'hui ce qu'ils voyaient apparaître depuis quelques années : la cocaïne pose un gros problème, pour les polytoxicomanes, mais aussi pour des (ex-)consommateurs de cannabis. Cette préoccupation pour la cocaïne apparaît aussi très clairement dans le panel justice/police. Toutefois, d'aucuns estiment que cette problématique est peut-être surestimée, « gonflée » par les professionnels qui doivent légitimer leur présence sur le terrain (et les financements) dans un contexte où les drogues suivent des modes, celle du cannabis étant passée.

## ■ **Problèmes liés à la consommation de cannabis**

Les éléments relatifs aux problèmes liés à la consommation de cannabis ont été relevés uniquement par les panélistes des domaines de la santé/social et de l'éducation. Ces derniers confirment essentiellement ce qui était déjà apparu au cours des panels précédents : des problèmes psychiatriques souvent sous-jacents mais sans lien de causalité évident, une consommation problématique de cannabis associée à des situations psychosociales déjà difficiles, et une problématique en milieu scolaire peu apparente. Encore une fois, les professionnels répètent que le cannabis ne pose pas ou très peu de problèmes en tant que tel. Les problèmes actuels sont plus généraux, d'ordre sociétal, avec notamment un isolement, une solitude des jeunes. La dépendance, que ce soit aux produits (psychotropes) ou sans produits (Internet, jeux vidéos, ...) devient un symptôme de ce malaise plus général.

Il n'y a pas de problématique particulière « cannabis ». Lorsqu'une situation problématique de consommation émerge, il y a toujours autre chose à la base : problèmes de famille, inadaptations sociales, manque de perspectives professionnelles, etc. La solitude (l'isolement) des jeunes est un élément qui apparaît fortement en 2008. Elle paraît de surcroît aussi réelle au sein même du réseau de prise en charge (manque de suivi des jeunes pris en charge). Un des panéliste avance la notion de « maltraitance institutionnelle ». La consommation de cannabis ne représente dès lors qu'une problématique mineure par rapport à l'ensemble de la situation. Toutefois, un enseignant relève que, bien que le cannabis ne puisse être identifié comme la cause de la problématique, le fait de consommer, et notamment avec l'augmentation des taux de THC observés, ne peut que maintenir ou aggraver la situation.

Le panel de l'éducation relève que les jeunes ne fument pas dans le cadre scolaire et il n'y a donc pas de répercussions directes sur le fonctionnement de l'école. Il y a encore quelques années, on observait des élèves incapables de suivre des cours, sous influence de cannabis. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Lorsqu'il y a des cas de baisse de performances scolaires, voire d'échec, le cannabis peut apparaître dans le contexte. Mais il n'est pas possible d'en déduire un lien de causalité.

Dans les écoles, on relève une amélioration des connaissances des enseignants et donc de meilleures compétences pour détecter et prendre en charge les cas problématiques. Le fait d'avoir depuis quelques années un agent de référence pour les questions de consommation au sein de chaque établissement scolaire a certainement permis de pouvoir faire ce constat aujourd'hui. Les procédures sont généralement pluridisciplinaires et intègrent les parents, voire les employeurs, dans le processus. Ces éléments avaient déjà été évoqués lors de la réunion précédente du panel.

Au niveau du canton, une formation de médiateurs a eu lieu et actuellement ils sont une vingtaine dans le secteur post-obligatoire et professionnel. Ces médiateurs ont, entre autres, pour mission de travailler sur les questions de prévention et de bien-être à l'école.

Depuis 2006, une unité spécifique existe dans la police « Visione giovani » dont la mission consiste à gérer les problèmes liés aux jeunes, notamment la violence. Toutefois elle peut aussi être appelée à gérer des problèmes liés au cannabis, par exemple sur appel d'un établissement scolaire. A Lugano, il y a en plus des agents de quartier.

Finalement, les demandes d'aide ou d'information de la part de tiers (parents, institutions) sur la question du cannabis ont pratiquement disparu, ce qui signifie une diminution soit des problèmes, soit du moins de l'attention portée à cette substance. Les quelques demandes émanant des écoles concernent plutôt l'alcool et la violence.

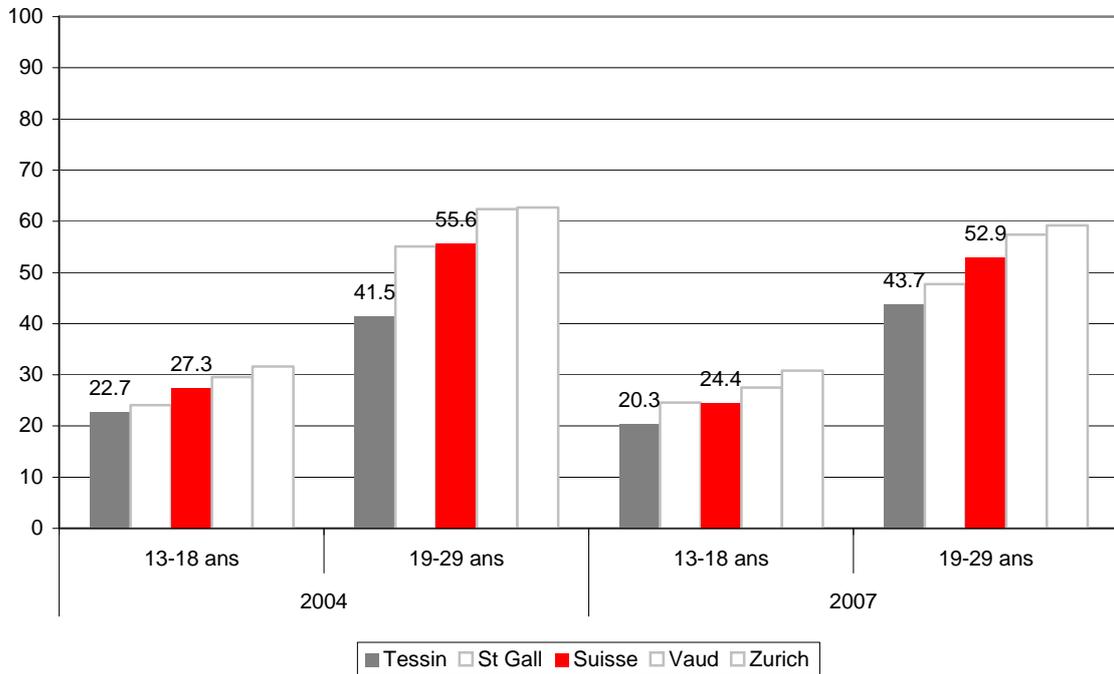
## 2.2.2 Données sur le cannabis provenant d'une enquête auprès de la population et de statistiques nationales

### ■ Enquête auprès de la population générale (Source : ISPA)

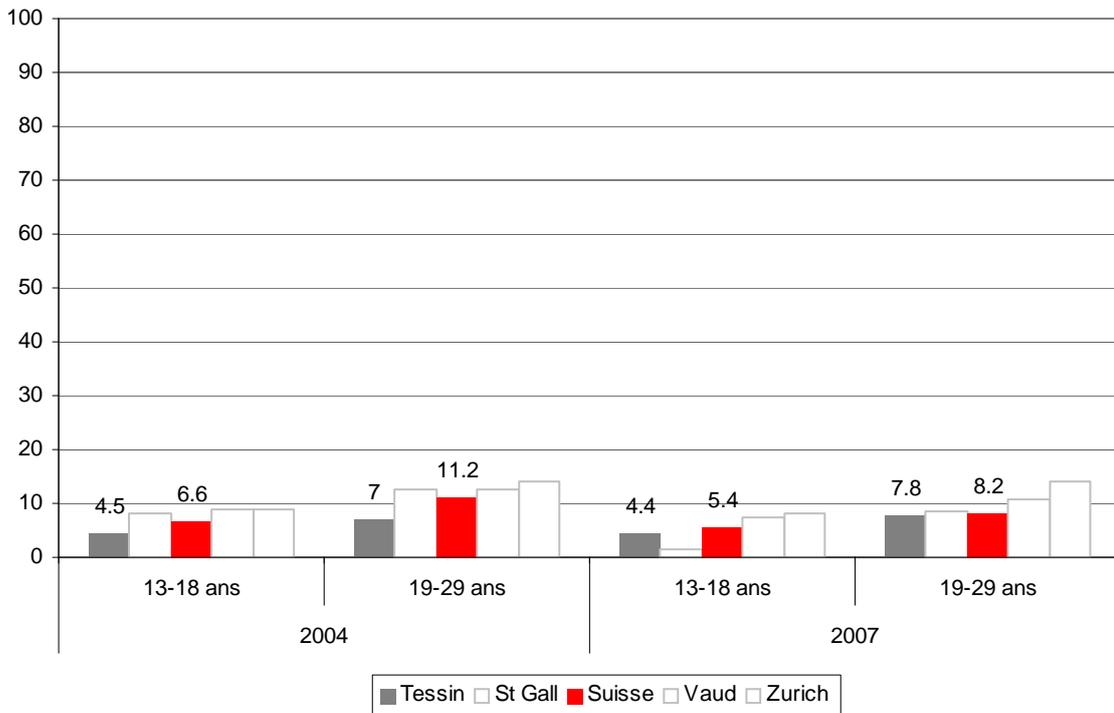
Les résultats des enquêtes en population générale indiquent, chez les Tessinois, des prévalences de l'expérimentation de la consommation de cannabis (avoir consommé du cannabis au moins une fois dans sa vie) systématiquement inférieures à la moyenne nationale, quelle que soit la classe d'âge considérée (Figure 5). En comparaison avec les autres cantons sentinelles, c'est le canton qui affiche les prévalences les plus basses. Cependant, on peut relever que l'évolution de l'expérimentation au Tessin a augmenté en 2007 pour la tranche d'âge de 19 à 29 ans.

En ce qui concerne la consommation actuelle, à savoir au cours des 30 jours précédant l'enquête, les prévalences pour le canton du Tessin sont à nouveau systématiquement inférieures à la moyenne nationale (Figure 6). Par contre comme pour l'expérimentation on assiste à une très légère augmentation pour la tranche d'âge de 19 à 29 ans en 2007.

**Figure 5** Prévalences de l'expérimentation de la consommation du cannabis dans différentes classes d'âge en Suisse et dans les quatre cantons sentinelles (Source : ISGF-ISPA/Monitoring cannabis, 2004-2007)



**Figure 6** Prévalences de consommation actuelle (30 derniers jours) de cannabis dans différentes classes d'âge en Suisse et dans les quatre cantons sentinelles (Source : ISGF-ISPA/Monitoring cannabis, 2004-2007)



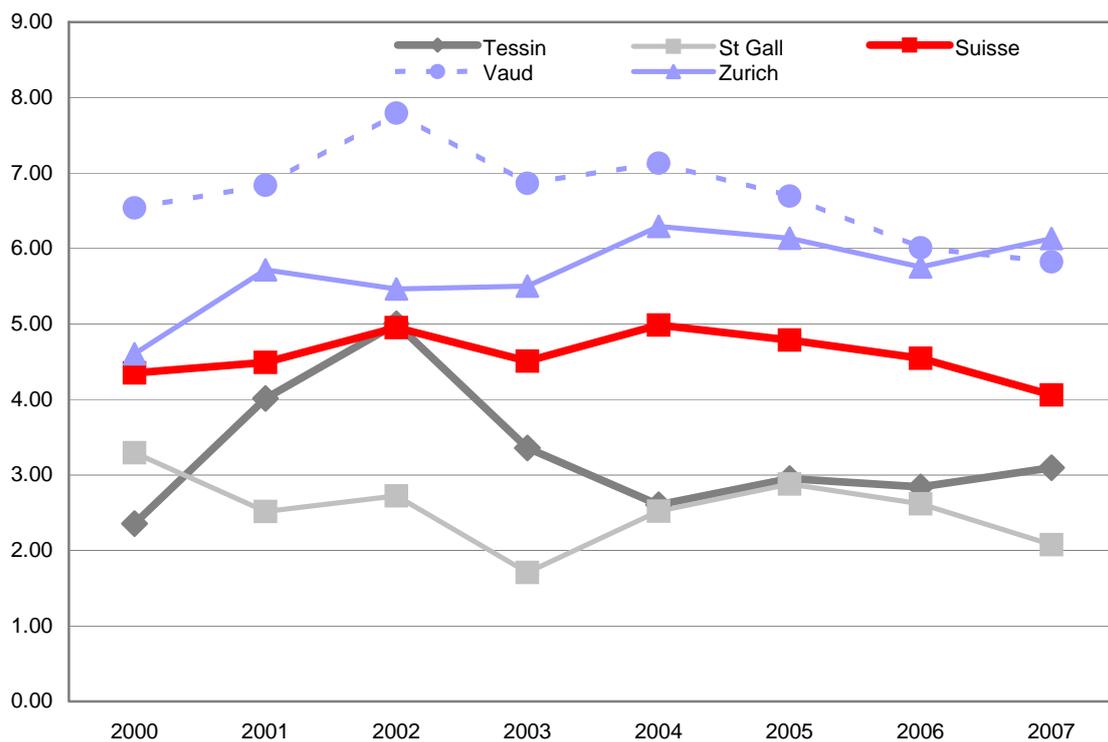
## ■ Indicateurs de répression

Le suivi des indicateurs de dénonciations entre 2000 et 2007 montrent que le canton du Tessin affiche des taux liés à la répression de la consommation et du trafic de cannabis généralement inférieurs à la moyenne suisse.

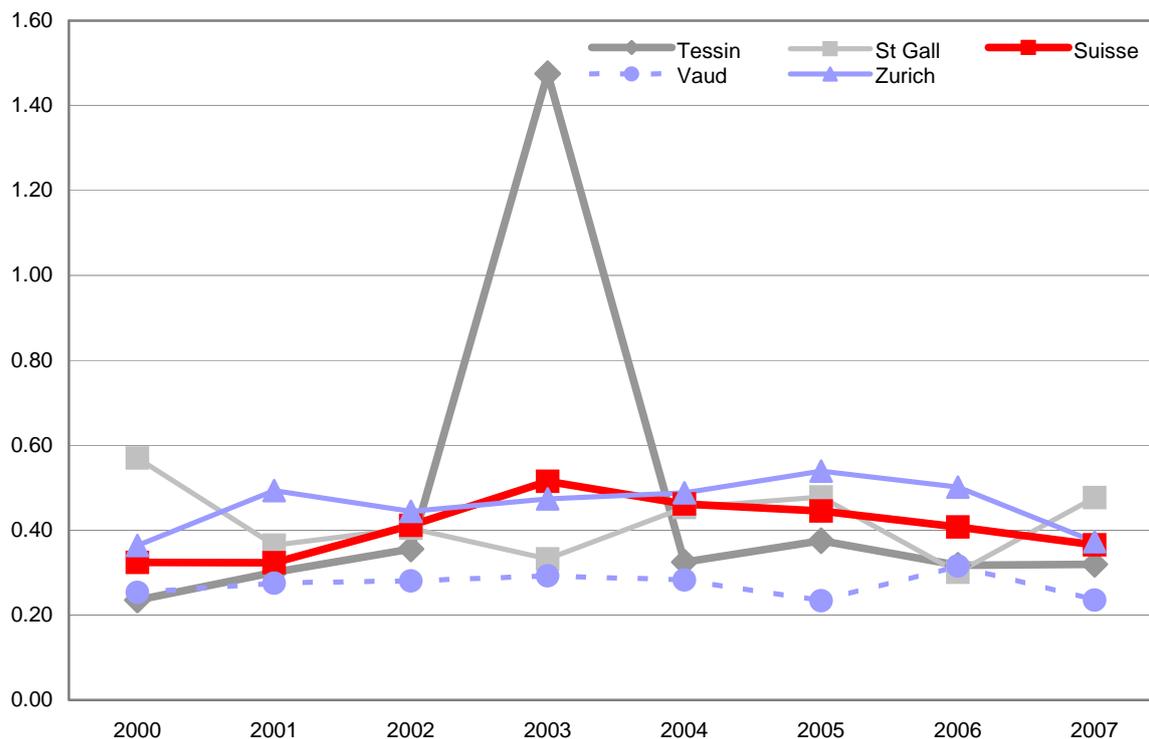
En ce qui concerne les dénonciations pour consommation, on observe au Tessin une évolution différente en comparaison de ce qui se passe au niveau du pays ou des autres cantons sentinelles. Au niveau national, le taux de dénonciations pour consommation apparaît en légère augmentation entre 2000 et 2004. En revanche, au Tessin, on observe une augmentation importante des dénonciations pour consommation entre 2000 et 2002, puis un retour en 2004 à la situation de 2000, avec depuis une situation stable jusqu'en 2007 (Figure 7).

En ce qui concerne la répression du trafic, le canton du Tessin a affiché entre 2000 et 2007 un taux de dénonciation systématiquement inférieur à la moyenne nationale, avec cependant l'exception de l'année 2003 (Figure 8). Cette année est celle de l'opération policière «*Indoor*», menée à l'encontre des producteurs de chanvre illégal et des magasins vendant des produits à base de chanvre. Le taux de dénonciations pour trafic avait alors quintuplé. Les indicateurs tendent donc à montrer que le Tessin est un canton dans lequel les dénonciations pour infraction à la LStup en lien avec le cannabis sont nettement moins nombreuses que dans le reste du pays.

**Figure 7** Evolution du taux de dénonciations pour consommation de cannabis (ou de produits dérivés du cannabis) pour 1000 habitants entre 2000 et 2007



**Figure 8** Evolution du taux de dénonciations pour trafic de cannabis (ou de produits dérivés du cannabis) pour 1000 habitants entre 2000 et 2007



## 2.3 CANTON DE VAUD

### 2.3.1 Données provenant des panels de professionnels

#### ■ Composition des panels

Les trois panels vaudois se sont réunis séparément en janvier 2008 (santé/social, éducation et police/justice). Ils ont rassemblé vingt professionnels. Parmi eux, onze provenaient du domaine socio-sanitaire, six de celui de l'éducation et trois du secteur de la justice et police.

#### ■ Contexte

Un premier élément soulevé par les secteurs santé/social et de l'éducation est que la question du cannabis ne constitue aujourd'hui une priorité ni pour les autorités politiques, ni pour les autorités scolaires, alors qu'il y a encore quelques années cette question était au centre des préoccupations.

Comme dans les autres cantons, l'état actuel de la Loi sur les stupéfiants (LStup) pose toujours certains problèmes pour le secteur de la police et de la justice, notamment celui des preuves. En effet, la loi requiert de la part des autorités de poursuite de pouvoir établir le but stupéfiant du cannabis saisi. Le fait que le produit dépasse largement les limites légales de la teneur en THC ne suffit pas, selon la jurisprudence ; ce qui conduit à des situations absurdes où l'Etat doit restituer les plants sous prétexte que leur propriétaire les cultivait dans un but ornemental. De surcroît, la

procédure pénale n'est pas adaptée à la problématique du cannabis : comme la loi ne permet pas la destruction anticipée des saisies, la police se retrouve à devoir cultiver les plants saisis jusqu'au jugement final, pour pouvoir les restituer à leur propriétaire en cas d'acquiescement. On demande alors à la personne d'offrir une garantie pour les coûts de stockage. Cette solution a été adoptée dans les autres cantons également.

La motion Payot « pour la création d'une Loi vaudoise régissant la culture et le commerce du chanvre et de ses dérivés » vise en partie à apporter une réponse à ce problème<sup>a</sup>. Dans le cadre du traitement de cette motion, le canton de Vaud s'est aujourd'hui rallié à un travail plus large au niveau des cantons romands, dans la perspective de chercher et de proposer un concordat. Une réponse uniquement cantonale paraissait peu satisfaisante pour répondre à cette motion. Une consultation pour un premier texte était prévue au printemps 2008.

En ce qui concerne les sanctions, la conférence des autorités de poursuite pénale a mis en place un barème afin d'unifier les sanctions. Actuellement, un mineur poursuivi pour consommation se verra infliger une amende de 150 à 200 frs. Dans les cas simples, la sanction est prononcée par le préfet sur délégation du tribunal des mineurs, tandis que ce dernier entendra directement l'affaire si le jeune a déjà un dossier auprès de leurs services. Un adulte sera quant à lui condamné à une amende de 150 frs.

Finalement, et unanimement, les trois panels estiment que les mesures structurelles en matière d'interdiction de fumer dans les lieux publics tels que les hôpitaux, les écoles ou encore les CFF a été une bonne chose. Cela a permis de clarifier le discours et de faciliter les contrôles dans les établissements scolaires (zone fumeur bien délimitée à l'extérieur). Quant à l'interdiction de fumer édictée par les CFF, elle a entraîné des modifications de la consommation, du moins de sa visibilité. Finalement, pour le secteur justice/police, une prise de conscience par rapport aux conséquences légales de la conduite d'un véhicule automobile sous l'influence de cannabis (à savoir : retrait de permis) peut avoir découragé certains consommateurs.

## ■ Situation générale du marché

Les autorités ne recensent plus qu'un producteur de chanvre déclaré officiellement dans le canton. Il cultive (sous surveillance de la police) des plantes dont la teneur en THC dépasse la limite légale mais dont le but est légal, à savoir la production d'huiles essentielles. La culture n'est pas rentable mais il s'agit d'un passionné qui agit par conviction et cherche des débouchés pour le chanvre.

Les forces de l'ordre n'ont pas actuellement connaissance de culture de chanvre illégale. Ils soupçonnent toutefois qu'il y en a, notamment dans les forêts. Comme mentionné précédemment, le manque d'effectifs et des priorités axées sur les drogues dures ont pour conséquence que la police ne mène pas de recherches actives dans ce domaine actuellement.

Le panel police/justice souligne que, par le passé, les cultivateurs ont tous été victimes de « prélèvement » de plants de cannabis, certains ayant même arrêté la culture tellement les vols étaient importants. D'autres avaient installé des systèmes d'alarme. En 2007, la police est intervenue à trois reprises chez un cultivateur dont les chiens « gardaient » des voleurs de chanvre. Contrairement à ce qui a été rapporté dans d'autres cantons, les producteurs ne sont apparemment pas la proie d'organisations de type mafieux qui essaieraient de les contrôler.

Selon la police, le nombre de dénonciations pour vente de cannabis est en diminution. Seule une minorité de ces cas (environ le 10%) représente de la vente pure, sans consommation personnelle de la part du vendeur.

---

<sup>a</sup> La motion Payot a été déposée en novembre 2005. Au printemps 2006, le Grand Conseil vaudois a voté pour la prise en considération de cette motion. L'argument central de la motion est celui de la nécessité de clarifier la Loi en ce qui concerne notamment la culture du chanvre.

La Police cantonale confirme avoir entrepris, depuis l'été 2006, le recensement puis la poursuite des magasins qui vendaient du chanvre dans le canton. Leur poursuite est rendue plus difficile par le fait que ces magasins ne tiennent plus de comptabilité répertoriant leurs activités illicites, comme ils le faisaient encore quelques années auparavant.

Les forces de l'ordre n'ont pas connaissance de l'existence d'un trafic d'importance sur le territoire cantonal. Elles n'ont pas non plus constaté de violences envers les vendeurs, contrairement à ce qui a été rapporté ailleurs.

Le marché local est approvisionné soit par la petite production locale, soit par les magasins situés à Bienne. Des lettres contenant de l'argent circulent en direction de cette ville, avec une adresse retour pour l'envoi du produit. Certains magasins ont été fermés par les autorités locales, mais d'autres sont toujours actifs. Quant à la production locale, elle se fait sur les balcons, dans les salles de bains, la buanderie, la cave, etc. ; les plantes sont installées dans de petites armoires avec les lampes à sodium et les autres accessoires nécessaires à la culture. Cette production ne sert pas uniquement à assurer la consommation personnelle, mais également à fournir les connaissances.

Contrairement à la police qui décrit une situation où le cannabis reste relativement disponible, les panélistes des domaines santé/social et de l'éducation affirment que l'accès a diminué dans certaines régions du canton suite à des contrôles policiers plus sévères des revendeurs. Parallèlement, l'accès à la cocaïne paraît plus aisé, et dans les périodes où il y a pénurie de cannabis, cela aurait selon eux une influence sur la consommation de cocaïne.

Aujourd'hui, le prix du chanvre est stable (environ 10 frs le gramme).

En terme d'enjeux financiers, lors d'une intervention dans un magasin en 2006, la Police cantonale a calculé le potentiel financier que représentait un tel commerce à partir de la comptabilité tenue par le propriétaire ainsi que les boutures et les graines saisies pour la période février-décembre 2006. Résultat : 15 à 20 millions de francs, sous couverture de « culture ornementale ».

## ■ Situation générale de la consommation de cannabis

Selon les panélistes des domaines santé/social et de l'éducation, la consommation de cannabis est restée relativement stable depuis la dernière réunion du panel, bien qu'à des niveaux différents selon les groupes de population concernés. Les établissements scolaires observent même une diminution, du moins de la consommation visible dans les enceintes scolaires, vraisemblablement liée à une amélioration du contrôle visuel des espaces ouverts (zones fumeurs bien délimitées). De son côté, la police apprécie la consommation sur la base de l'indicateur des dénonciations pour consommation. Elle observe une légère diminution à ce niveau-là, bien que cela soit à considérer avec précaution puisque la police ne procède plus qu'à des interpellations d'opportunité.

Les professionnels des domaines santé/social et de l'éducation estiment que les jeunes sont relativement bien informés sur les risques liés à la consommation de cannabis. Toutefois, cela ne les empêche pas de minimiser ces risques, notamment en arguant que la dangerosité du cannabis n'est pas si grande, ou du moins, moins grande que celle de l'alcool.

Selon les professionnels de la santé/social et de l'éducation, il semblerait que l'on assiste à un début de changement de norme par rapport au cannabis. Aujourd'hui, fumer du cannabis ne serait plus un signe de distinction et, de manière corollaire, fumer n'est plus nécessairement un facteur d'intégration. Chez les plus jeunes, le même constat est fait avec la cigarette. Un non-fumeur de cannabis ne sera plus forcément exclu d'un groupe de fumeurs. Il peut y avoir cohabitation de fumeurs et de non-fumeurs au sein d'un même groupe. Une des écoles observe même qu'il y a un certain « dénigrement » des fumeurs au profit d'une valorisation de la consommation d'alcool. Les mêmes professionnels relèvent toutefois que, chez les fumeurs de cannabis, la banalisation qu'ils font de leur consommation n'a pas changé. Les jeunes ne se cachent plus pour fumer. Ils le font au vu et au su de tout le monde et ne semblent pas gênés par la présence d'un adulte. « On fume du cannabis comme on fume une cigarette ».

Quant à la perception de la consommation par la société, on relève une différence d'appréciation entre les différents panels. Pour la santé/social, on va vers une plus grande tolérance de la part de la société par rapport au cannabis. Certains l'expriment comme une diminution du contrôle social, à savoir que les citoyens n'osent pas faire de dénonciation à l'encontre d'un fumeur de cannabis. Au contraire, pour les représentants des forces de l'ordre qui ont participé à des conférences-débats sur la question du cannabis, il y a plutôt une certaine préoccupation exprimée par la population par rapport à la consommation de cannabis.

Les deux panels santé/social et éducation, de la même manière que les années précédentes, considèrent que la consommation d'alcool pose actuellement plus de problèmes que la consommation de cannabis. Les cas de problèmes rapportés à l'Office des écoles en santé (ODES) sont par exemple surtout des cas liés à des consommations excessives d'alcool. Les prises de risques liées à ces consommations sont aussi plus importantes (cf. ci-dessous).

Finalement, les deux panels de la santé/social et de l'éducation observent une augmentation de la consommation de cocaïne, avec une diminution de l'âge à la première consommation. La cocaïne apparaît aussi comme plus disponible que le cannabis sur le marché. Quant à la police, elle ne peut se prononcer sur cette question étant donné que la statistique de la criminalité ne permet pas de savoir quelle part de fumeurs de cannabis consomment également des drogues dures, d'une part parce que seul le cas le plus grave sera relevé, d'autre part parce qu'elle ne donne pas une vision évolutive des consommations (pas de suivi par cohortes).

Il faut encore noter que le discours sur le cannabis parmi les professionnels de la santé et des services sociaux est moins polarisé et plus nuancé. On relève une convergence des opinions sur les risques et les dangers liés au cannabis, qui facilite les échanges avec les patients et le public.

## ■ **Problèmes liés à la consommation de cannabis**

Les éléments relatifs aux problèmes liés à la consommation de cannabis ont été relevés uniquement par les panélistes des domaines de la santé/social et de l'éducation. Ces derniers confirment essentiellement ce qui était déjà apparu au cours des panels précédents : une évolution à la hausse des psychoses sans lien spécifiquement apparent avec le cannabis, une consommation problématique de cannabis associée à des situations psychosociales déjà difficiles, et une problématique en milieu scolaire peu apparente.

En ce qui concerne les problèmes psychiques liés à la consommation de cannabis, la psychiatrie relève une augmentation des psychoses, elle ne lie pas spécifiquement cette évolution à une consommation de cannabis, mais plutôt à une meilleure reconnaissance précoce de la maladie. En revanche, il semble que les premiers épisodes psychotiques apparaissent plus précocement, et il est possible que la consommation de cannabis en soit un des facteurs de risque.

Les panélistes rappellent que la consommation problématique de cannabis reste associée à des situations psychosociales difficiles (famille, entourage, école, troubles psy, etc.). D'ailleurs, ce sont souvent ces problèmes qui motivent une consultation ou une prise de contact avec le réseau de soins, ou qui alertent l'entourage du jeune. Du point de vue du consommateur, ce sont ces problèmes qui sont prioritaires et non pas la consommation de cannabis. En revanche, personne n'ose invoquer une quelconque causalité.

Les écoles ne constatent que peu de problèmes liés à une consommation de cannabis dans le fonctionnement scolaire. Toutefois, les quelques cas mentionnés sont des cas relativement graves et le parcours scolaire/professionnel s'en trouve fortement perturbé. Les professionnels de la santé/services sociaux qui sont en contact avec des jeunes en difficulté, ainsi que certains établissements scolaires, relèvent pour leur part que les consommateurs réguliers de cannabis sont pour la plupart en décrochage, voire en échec, scolaire ou professionnel (ruptures d'apprentissage) ou présentent des baisses de performances scolaires. Le cannabis représente dès lors un problème pour le cursus professionnel, notamment pour la « plaçabilité » des jeunes en apprentissage ou en stage.

Une meilleure connaissance des problèmes liés à la consommation de cannabis ainsi qu'une meilleure reconnaissance de la réalité de la consommation ont permis aux professionnels de se sentir mieux armés pour agir auprès de leurs patients/élèves/public.... Ainsi, les établissements scolaires/lieux d'insertion professionnelle se sont progressivement dotés d'outils et de procédures claires et multidisciplinaires de prise en charge des cas problématiques (meilleure collaboration, relais). Dès lors, le dépistage de cas problématiques est rendu plus efficace et la gestion de ces derniers au sein des établissements s'est améliorée. Les professeurs se sentent plus à l'aise s'ils savent qu'ils ont quelque chose à proposer à l'élève (un encadrement). Toutefois, certains enseignants ont « peur » de se tromper lorsqu'ils détectent une consommation de cannabis chez un élève.

Les demandes d'aide ou d'information de la part de tiers (parents, institutions) sur la question du cannabis ont nettement diminué, ce qui signifie une diminution soit des problèmes, soit de l'attention portée à cette substance. Si le cannabis n'est pas à l'origine de demandes particulières, il peut y avoir en revanche des demandes plus générales concernant la prévention des dépendances. DEPART<sup>a</sup> relève une augmentation des demandes de la part des jeunes eux-mêmes, demandes qui étaient quasi inexistantes auparavant. Ce sont souvent des copains de jeunes qui ont déjà été pris en charge par le projet. Finalement, de nouveaux problèmes ont été relevés par les professionnels de l'éducation, liés non pas uniquement à la consommation de cannabis, mais de divers psychotropes et notamment l'alcool. Il s'agit essentiellement d'une augmentation des prises de risques au niveau sexuel (aboutissant par exemple à des grossesses non désirées).

### 2.3.2 Données sur le cannabis provenant d'une enquête auprès de la population et de statistiques nationales

#### ■ Enquête auprès de la population générale (Source : ISPA)

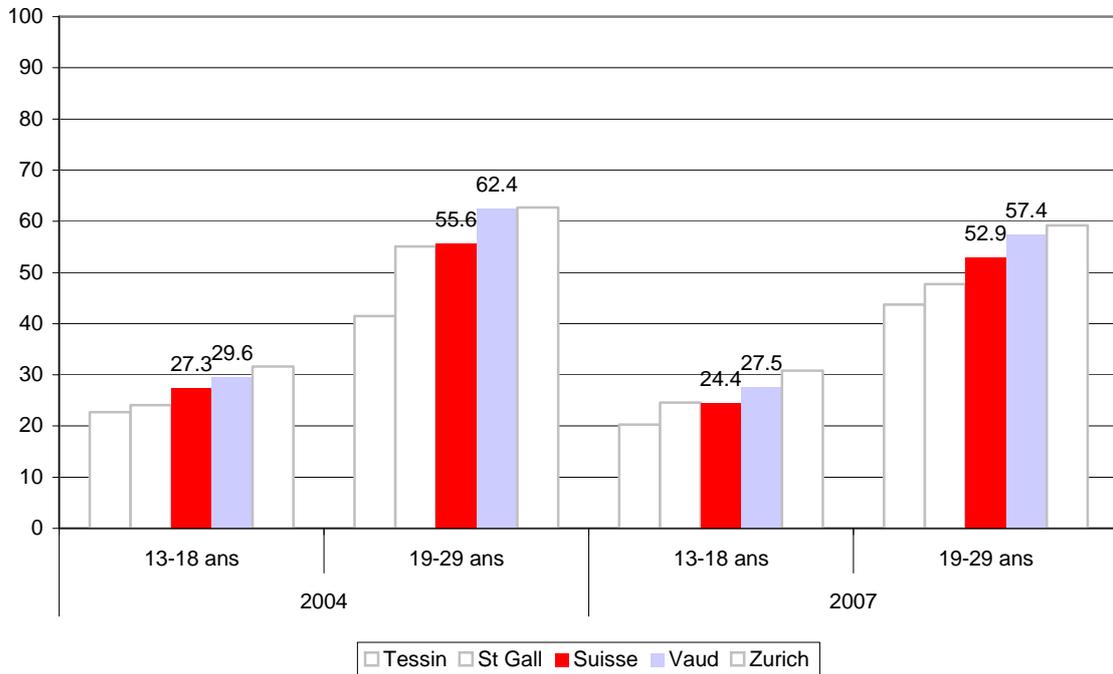
Les résultats des différentes enquêtes en population générale montrent que les prévalences de l'expérimentation du cannabis dans la population vaudoise (avoir consommé du cannabis au moins une fois dans sa vie) sont systématiquement plus élevées que celles observées au niveau national, et ceci de manière assez nette (Figure 9). Les prévalences d'expérimentation dans le canton de Vaud sont proches de celles observées dans le canton de Zurich, qui affiche généralement les valeurs les plus élevées parmi les cantons sentinelles.

En ce qui concerne la consommation actuelle de cannabis, à savoir au cours des trente jours précédant l'enquête, les prévalences dans le canton de Vaud sont à nouveau généralement supérieures à la moyenne nationale (Figure 10). Entre 2004 et 2007, comme dans les autres cantons et au niveau suisse, on assiste à une baisse de l'expérimentation et de la consommation durant les trente derniers jours.

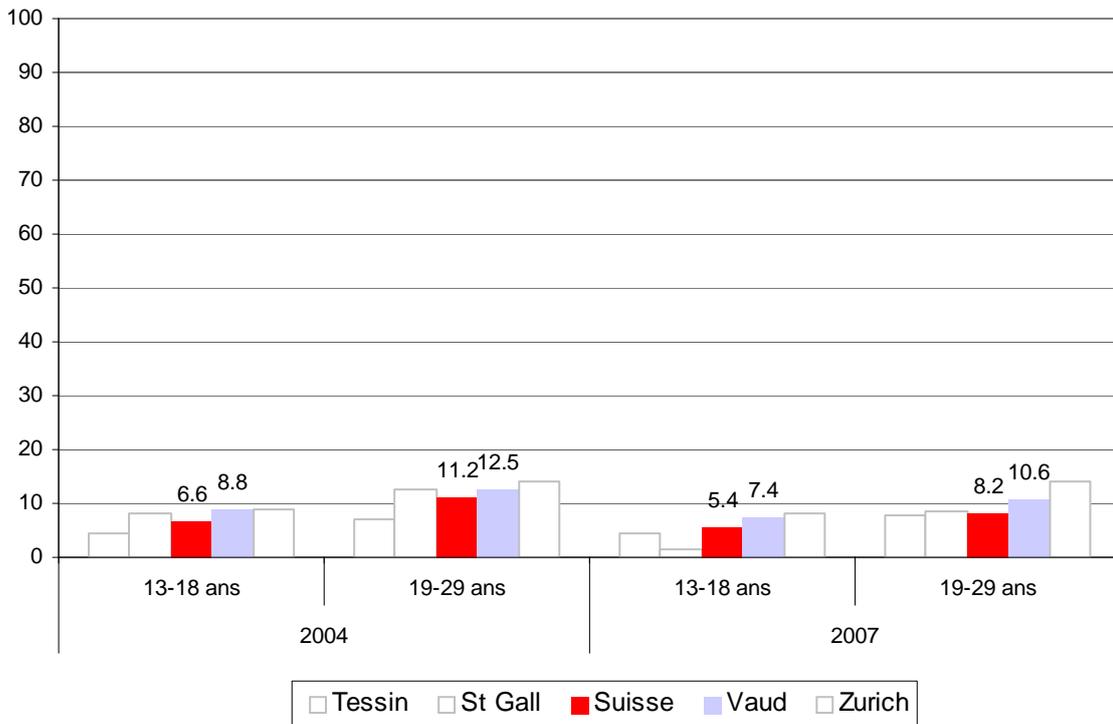
---

<sup>a</sup> Dépistage, évaluation, parrainage d'adolescents consommateurs de substances. Projet-pilote né en 2004 d'une collaboration entre l'Unité multidisciplinaire de santé des adolescents (UMSA), le Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SUPEA), la Division d'abus de substances (Centre St Martin), l'Association des organismes privés pour enfants, adolescents et adultes et difficultés et le Service de protection de la jeunesse (SPJ), il cherche à favoriser la mise en réseau des structures existantes en proposant un soutien spécifique pour les problèmes de consommation de substances chez les adolescents. Il s'adresse à la fois aux jeunes de 12 à 20 ans, à leur entourage et aux professionnels du réseau (éducatif, social, scolaire, médical, psy, judiciaire...).

**Figure 9** Prévalences de l'expérimentation de la consommation du cannabis dans différentes classes d'âge en Suisse et dans les quatre cantons sentinelles (Source : ISGF-ISPA/Monitoring cannabis, 2004-2007)



**Figure 10** Prévalences de consommation actuelle (30 derniers jours) de cannabis dans différentes classes d'âge en Suisse et dans les quatre cantons sentinelles (Source : ISGF-ISPA/Monitoring cannabis, 2004-2007)



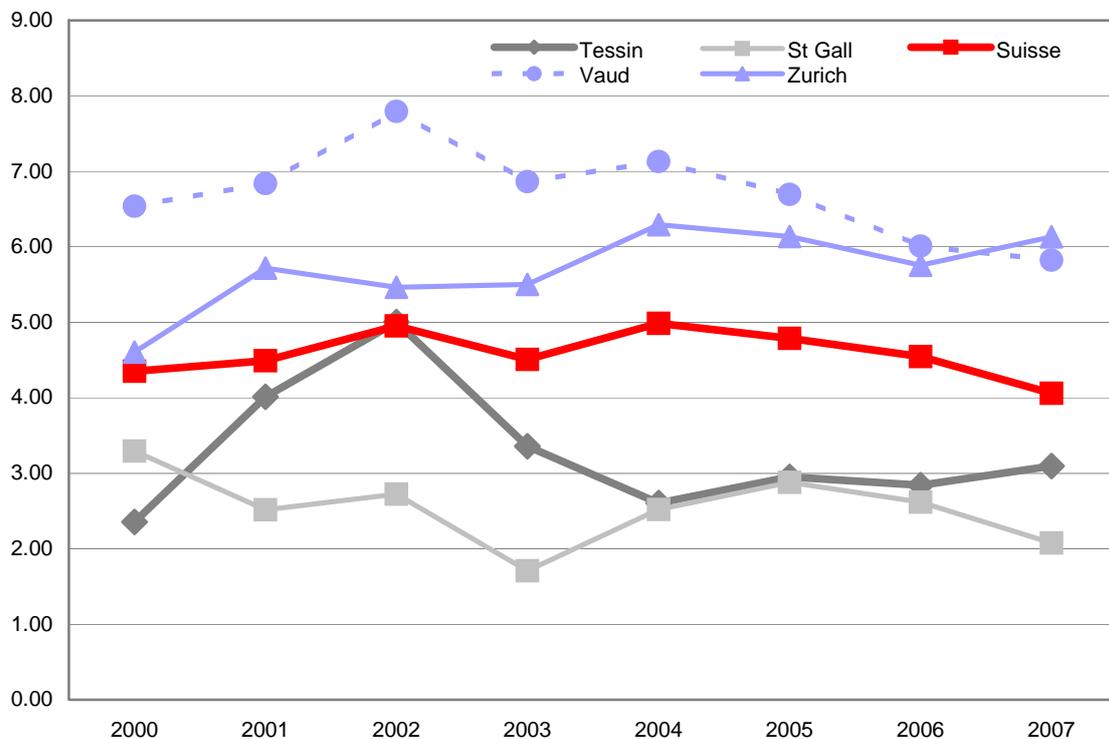
## ■ Indicateurs de répression

Les indicateurs issus des statistiques de la police font état d'une situation très particulière, pour le canton de Vaud, en ce qui concerne la répression de la consommation et la répression du trafic de cannabis. En effet, si les taux de dénonciations pour consommation sont les plus élevés des quatre cantons sentinelles, ils sont les plus bas en ce qui concerne les dénonciations pour trafic de cannabis.

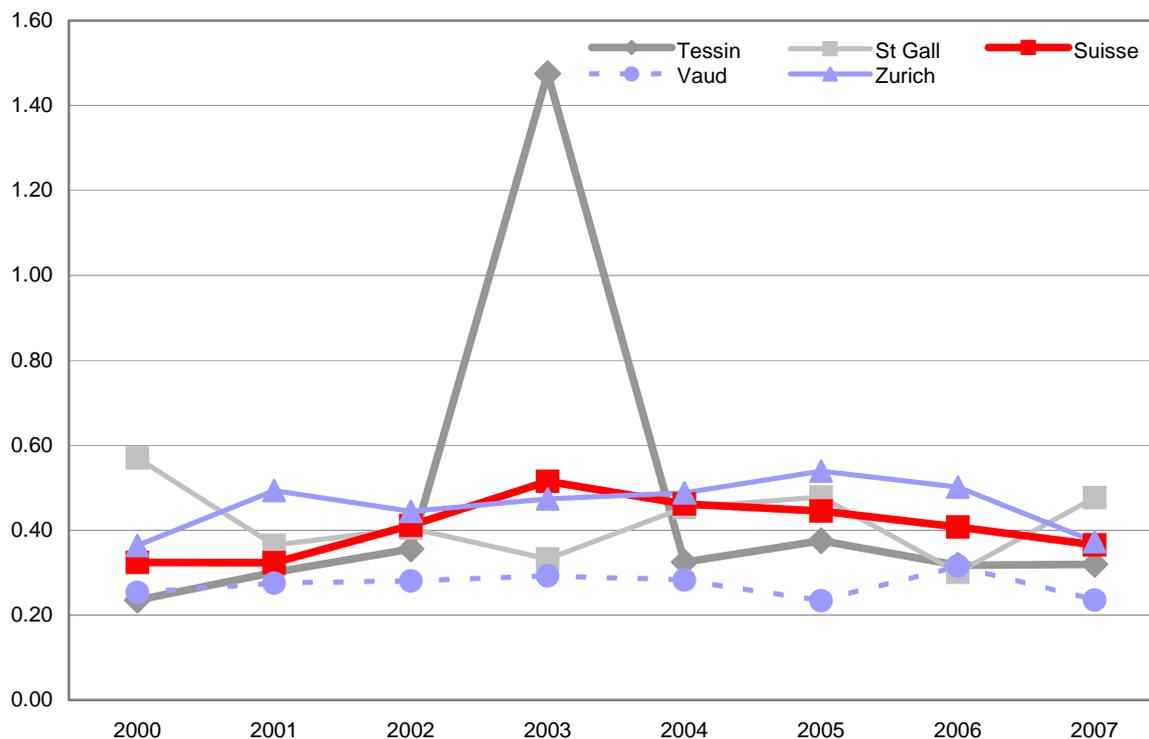
Les taux de dénonciations pour consommation de cannabis sont, dans le canton de Vaud, très élevés, bien au-dessus de ceux des autres cantons sentinelles (Figure 11). On assiste par contre depuis 2002 à une baisse importante de ces taux avec pour la première fois en 2007 des taux inférieurs au canton de Zurich.

En revanche, la situation est inverse en ce qui concerne la répression du trafic (Figure 12). En effet, le canton de Vaud affiche les taux de dénonciations pour trafic les plus bas parmi les cantons sentinelles.

**Figure 11** Evolution du taux de dénonciations pour consommation de cannabis (ou de produits dérivés du cannabis) pour 1000 habitants entre 2000 et 2007



**Figure 12** Evolution du taux de dénonciations pour trafic de cannabis (ou de produits dérivés du cannabis) pour 1000 habitants entre 2000 et 2007



## 2.4 CANTON DE ZURICH

### 2.4.1 Données provenant des panels de professionnels

#### ■ Composition des panels

Les panels zurichois se sont réunis séparément en novembre 2007. Ils ont rassemblé vingt-et-un professionnels. Parmi eux, sept provenaient du domaine socio-sanitaire, huit de celui de l'éducation et six du secteur de la justice et police.

#### ■ Contexte

De manière générale, les panels santé/social et éducation signalent que la problématique du cannabis est passée au second plan. La médiatisation est nettement moins marquée que lors des années précédentes et la fermeture des points de vente semble induire un moindre usage. Bien que le cannabis soit toujours illégal, celui-ci est perçu comme presque légal par la plupart des jeunes et l'attrait de la transgression s'en trouve réduit. La « mode » du cannabis semble avoir passé, et les efforts de prévention du tabac portent aussi leurs fruits par rapport à la consommation de cannabis. Ce dernier point est confirmé par les intervenants du secteur justice et police, qui estiment toutefois que le caractère illicite du produit est désormais connu de tous.

Comme partout ailleurs, ces derniers se plaignent de la jurisprudence (constante) du Tribunal fédéral en matière d'application de la Loi fédérale sur les stupéfiants au cannabis. Prouver la destination illégale du produit s'avère particulièrement difficile. La tâche est rendue plus ardue encore depuis quelques années : en effet, lorsque les mêmes personnes ou groupes de personnes fabriquaient le produit du début à la fin puis le vendaient dans des magasins tenus par elles/eux, il n'était pas difficile de démontrer que le cannabis produit servait à une utilisation stupéfiante. Maintenant que la chaîne de production et de vente s'est segmentée, le travail des autorités pénales s'est considérablement compliqué. D'autre part, il est regrettable de ne pas pouvoir agir contre les vendeurs de matériel de culture, pour lequel il n'existe aucun usage licite.

Par ailleurs, comme dans d'autres cantons, la législation zurichoise s'est dotée d'un article (art. 85 par. 2 du Code de procédure pénale [Strafprozessordnung]) permettant la réalisation avant jugement d'objets saisis périssables ou dont le stockage engendre des coûts disproportionnés. Dans la grande majorité des cas toutefois, le propriétaire donne son accord pour une destruction anticipée, si bien que cet article n'est que très peu utilisé.

### ■ Situation générale du marché

Si le secteur de la production connaît les mêmes évolutions qu'ailleurs, le canton de Zürich garde ses spécificités en terme de vente : le milieu est plus violent et plus clandestin qu'ailleurs.

Comme dans les autres cantons, la disparition des grandes installations de production a conduit à une mutation dans les structures de production du cannabis : désormais, la substance est produite en petite quantité par des privés, qui aménagent une pièce de leur appartement. A cette fin, tout le matériel peut être acheté sur internet : tente, lampes, irrigation, filtres, etc. Selon les intervenants du secteur justice et police, il ne faut pas sous-estimer l'ampleur de cette production : il y a certainement beaucoup de jeunes qui cultivent ainsi cinq ou dix plants.

Les intervenants ne peuvent pas exclure l'existence de gros sites de production. Ces derniers ont été massivement réprimés, mais les techniques employées limitent à tel point les émissions d'odeurs qu'ils sont devenus très difficiles à détecter.

Les intervenants du secteur justice et police ont l'impression que les importations de produits cannabiques sont aujourd'hui plus importantes qu'il y a quelques années. Une tendance est relevée : la 2<sup>ème</sup> génération d'immigrés albanais produirait du cannabis au pays et ensuite l'importerait. Pour cela, tout le matériel nécessaire à la culture est apparemment acheté en Suisse puis exporté. Des suppositions similaires sont faites par les intervenants st-gallois.

Depuis le printemps 2007, il n'y a plus aucun magasin de chanvre sur le territoire cantonal, qu'il soit officiel ou camouflé. S'il est possible en théorie que seule la visibilité des commerces ait diminué mais qu'ils existent toujours, cela semble peu probable car les autorités pénales ne reçoivent plus aucune plainte de voisins qui, typiquement, se plaignaient du bruit, du va-et-vient, de l'odeur, etc. Lorsqu'il y avait encore des magasins, les autorités informaient les bailleurs de la situation et les priaient de résilier le bail, sous peine de poursuites pénales. Si la technique fonctionnait bien en général, il est néanmoins arrivé que le locataire attaque la résiliation en justice et que le tribunal lui donne raison, car, puisqu'il avait un sous-locataire, il n'était pas censé connaître la nature illicite des activités se tenant dans le local.

Au vu de ce qui précède, le cannabis est devenu moins accessible. Le débutant ne peut plus rentrer dans un magasin qui a pignon sur rue pour acheter le produit. Toutefois, il est toujours possible de s'approvisionner en ayant les connections personnelles nécessaires. Certains intervenants vont jusqu'à dire qu'il est aujourd'hui plus facile de trouver de la cocaïne que du cannabis.

Il semble que les marchés du cannabis et des drogues dure sont aujourd'hui mêlés (mêmes personnes impliquées, méthodes de travail identiques). En effet, le profil des personnes actives dans le milieu du cannabis a changé : alors qu'auparavant, l'on rencontrait beaucoup d'idéalistes persuadés des bienfaits du produit et convaincus de sa prochaine dépénalisation (et donc peu

enclins à se cacher), l'appât du gain semble être la seule motivation de ceux qui sont restés. Cela a notamment pour conséquence que le milieu a adopté des méthodes de travail plus complexes et clandestines, notamment par l'utilisation de réseaux de coursiers maintenus dans l'ignorance quant à l'identité de leurs employeurs. Les autorités de poursuite admettent ne pas encore bien connaître la structure et le fonctionnement de ces groupes. D'autre part, ce milieu est devenu plus violent qu'il y a quelques années. Par exemple, les mauvais débiteurs et les « balances » sont passés à tabac.

Le prix du gramme de cannabis reste stable, environ 10 frs, parfois jusqu'à 15.

Les autorités de poursuite pénales interprètent la disparition des magasins de chanvre comme une conséquence positive de la clarification du discours politique : consommer et vendre du chanvre est illégal, et tout le monde le sait.

### ■ **Situation générale de la consommation de cannabis**

Les panels santé/social et éducation s'accordent à dire que le nombre de nouveaux consommateurs est en diminution, mais que persiste toutefois un noyau de consommateurs réguliers qui sont plus âgés (25 à 40 ans). Dans les trois secteurs, ils constatent que la visibilité de la consommation a fortement diminué, d'une part en raison de mesures structurelles et disciplinaires (interdiction de fumer dans les trains, dans les cours d'école, etc.) et d'autre part en raison probablement d'une moindre consommation.

Les demandes d'aide de la part des parents diminuent fortement. Ceux-ci, comme le corps enseignant sont mieux informés et véhiculent un discours plus cohérent face aux jeunes. Par contre, on assiste de plus en plus à des demandes d'aide spontanées par des jeunes qui viennent souvent pour une prise en charge, envoyés sur conseil d'un ami lui-même consommateur.

On assiste à un mode de consommation plus contrôlé avec des consommations qui ont lieu essentiellement le soir ou durant les week-ends. Parmi les personnes plus âgées, une forme de dépendance fonctionnelle est rapportée par les panélistes. En effet, certaines personnes consomment le soir après la journée de travail, pour marquer la fin de celle-ci et se détendre. Le recours au cannabis comme somnifère est également signalé.

De manière générale, il est relevé que les jeunes sont plus concernés par les enjeux de leur formation, qu'elle soit scolaire ou sous la forme d'un apprentissage. Les conditions favorables du marché de l'emploi sont évoquées comme facteur pouvant expliquer une moindre consommation. En effet les jeunes ont plus de perspectives d'emploi et renonceraient ainsi à une consommation régulière de cannabis.

Toutefois, l'association alcool et cannabis semble en augmentation et l'on voit émerger à nouveau une consommation d'héroïne chez certains jeunes. Certains panélistes mentionnent aussi l'utilisation faite de l'héroïne le dimanche soir, pour « redescendre » après une consommation d'ecstasy et/ou de cocaïne durant les fins de semaine. La consommation de cocaïne semble aussi en augmentation, même si celle-ci semble plutôt le fait d'une consommation festive notamment lors des week-ends. Le prix élevé de celle-ci semble être un frein à une consommation régulière. Cette polyconsommation est confirmée par les contrôles effectués dans le cadre de la circulation routière, qui mettent de plus en plus souvent en évidence la présence de cannabis associé à la cocaïne. Comme nous l'avons vu, le même constat a été fait au Tessin.

L'alcool est perçu comme le problème prioritaire par l'ensemble des panélistes. Certains évoquent le fait que cette grande visibilité de la problématique alcool pourrait en quelque sorte cacher en partie celle du cannabis.

## ■ **Problèmes liés à la consommation de cannabis**

Selon les panélistes du groupe santé/social, les problèmes liés à la consommation de cannabis sont stables voir en diminution. Par ailleurs, on assiste à une augmentation des traitements pour psychose, sans qu'un lien de cause à effet avec la consommation de cannabis puisse être étayé.

Lorsque des problèmes émergent, ils sont à mettre en lien avec des situations familiales ou scolaires difficiles et la consommation de cannabis vient s'ajouter à ces autres problématiques. Il y a tout de même quelques cas d'échecs scolaires ou de ruptures d'apprentissage liés à des consommations excessives de cannabis.

Plusieurs panélistes ont mentionné l'émergence de problèmes liés à Internet (jeux online, paris, etc.). On assisterait également à un isolement social de ces jeunes.

Dans le domaine de l'éducation, on constate un très net recul des problèmes liés à la consommation de cannabis. Comme mentionné plus haut, la consommation semble mieux contrôlée et a lieu essentiellement le soir. Il devient très rare d'être confronté à des élèves sous l'emprise du cannabis durant la journée.

Le nombre de cours pour fumeurs de cannabis « Kifferkurse » qui sont offerts à des jeunes ayant été dénoncés par la police a également fortement diminué, ainsi que le nombre d'interventions en milieu scolaire.

### 2.4.2 Données sur le cannabis provenant d'une enquête auprès de la population et de statistiques nationales

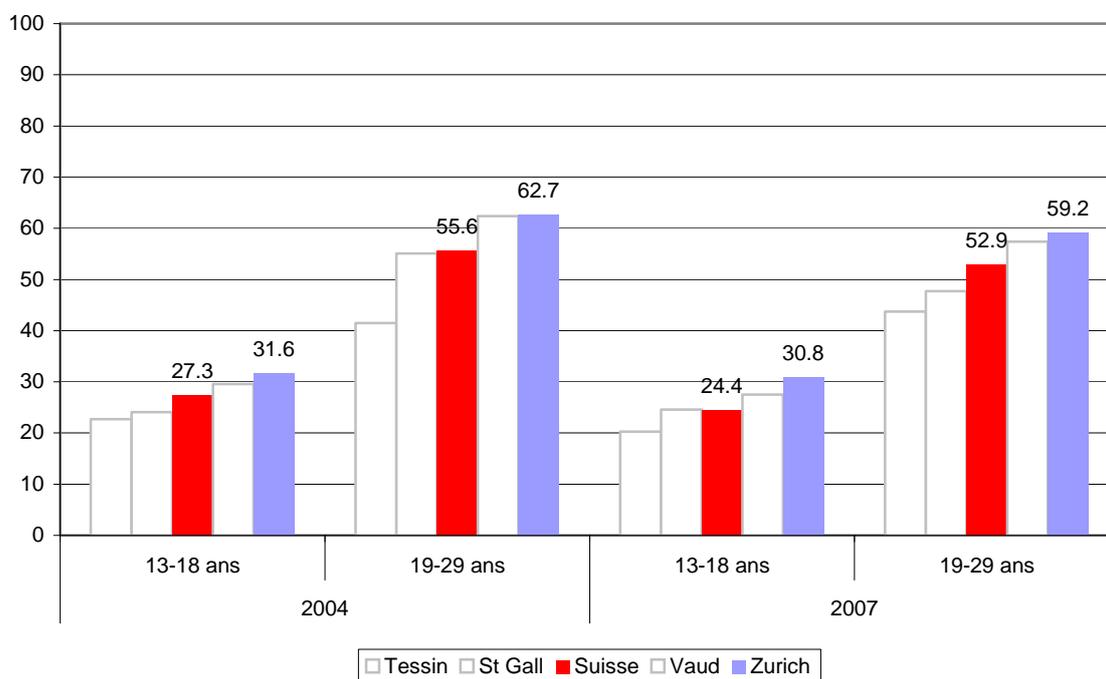
#### ■ **Enquête auprès de la population générale (source : ISPA)**

Les enquêtes en population générale indiquent que les prévalences de consommation dans le canton de Zurich (avoir consommé du cannabis au moins une fois dans sa vie) sont systématiquement plus élevées que la moyenne nationale, et généralement les plus élevées des quatre cantons sentinelles (Figure 13). Ce constat vaut quelle que soit la classe d'âge considérée.

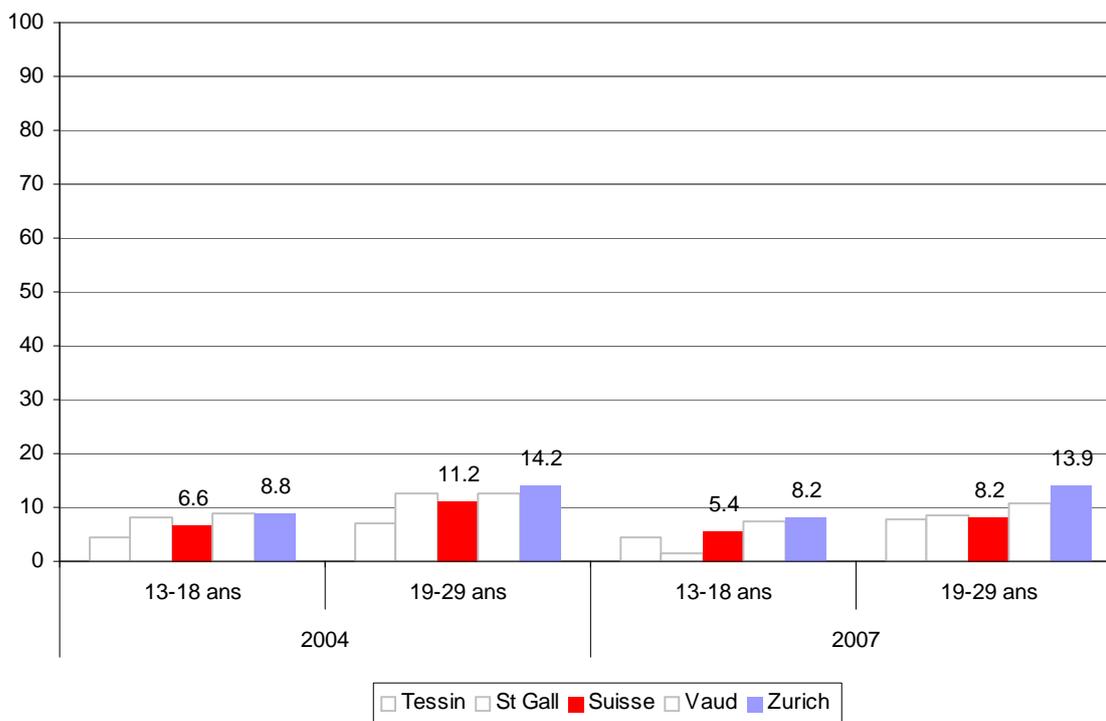
En ce qui concerne la consommation actuelle, à savoir au cours des 30 jours précédant l'enquête, les prévalences de consommation pour le canton de Zurich sont à nouveau systématiquement supérieures à la moyenne nationale (Figure 14).

Les indicateurs liés à la consommation de cannabis font donc apparaître que le canton de Zurich connaît une diffusion de la consommation du cannabis importante, et notamment par rapport aux autres cantons sentinelles. Les prévalences de consommation, que l'on s'intéresse à la consommation à vie ou à la consommation récente, sont généralement les plus élevées des quatre cantons étudiés.

**Figure 13** Prévalences de l'expérimentation de la consommation du cannabis dans différentes classes d'âge en Suisse et dans les quatre cantons sentinelles (Source : ISGF-ISP/ Monitoring cannabis, 2004-2007)



**Figure 14** Prévalences de consommation actuelle (30 derniers jours) de cannabis dans différentes classes d'âge en Suisse et dans les quatre cantons sentinelles (Source : ISGF-ISP/ Monitoring cannabis, 2004-2007)



## ■ Indicateurs de répression

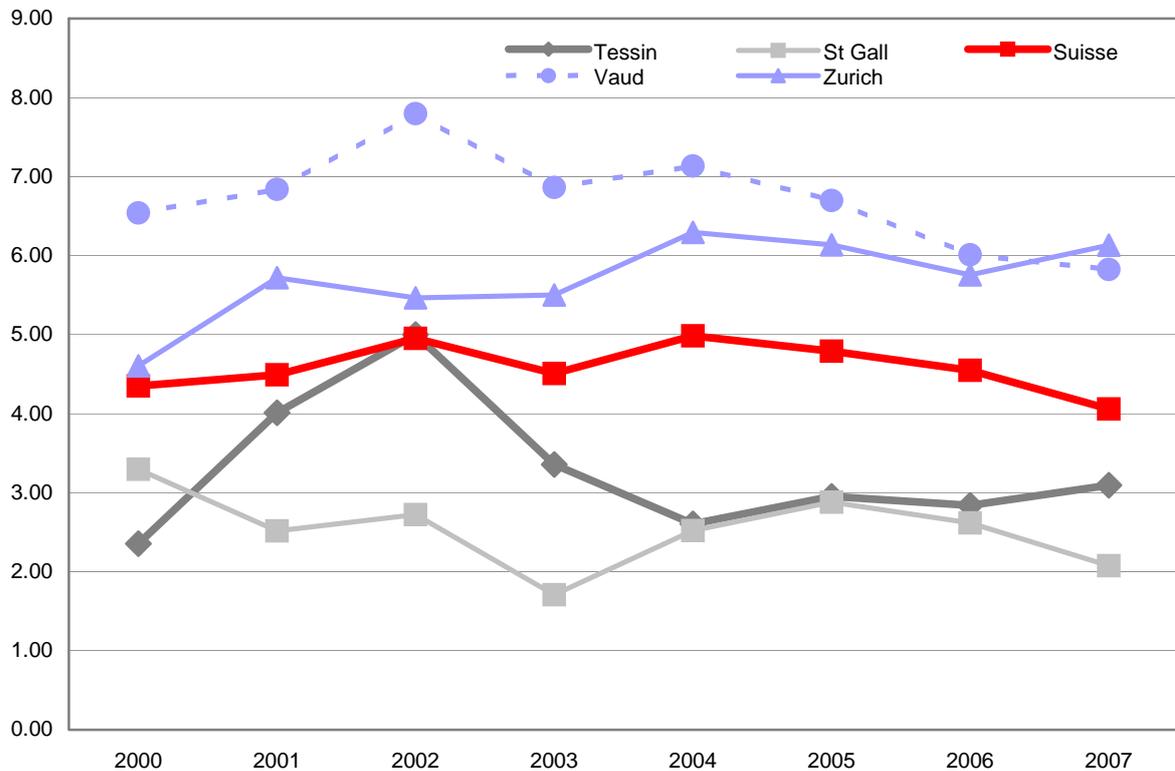
Le suivi des indicateurs de dénonciations entre 2000 et 2007 montrent que le canton de Zurich affiche des taux liés à la répression de la consommation et du trafic de cannabis généralement supérieurs à la moyenne suisse.

En ce qui concerne la répression de la consommation, on observe dans le canton de Zurich une évolution à la hausse entre 2000 et 2007, tandis que la moyenne nationale tend à baisser depuis 2004 (Figure 15).

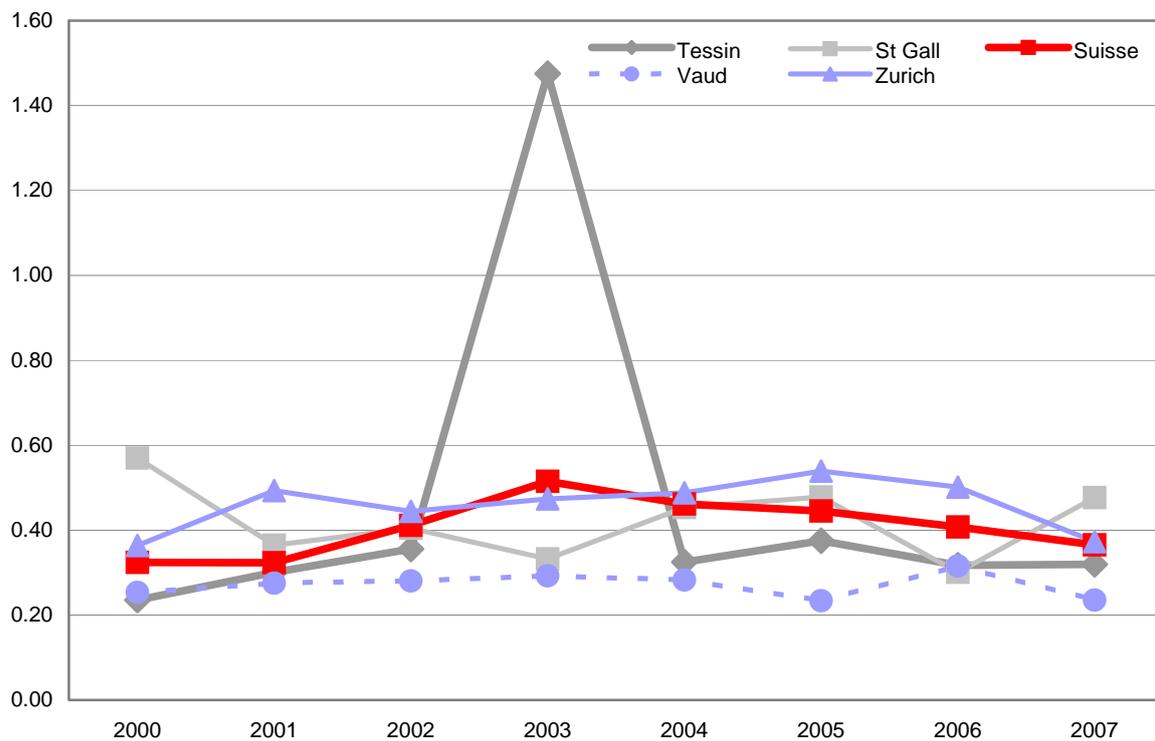
En ce qui concerne la répression du trafic, on observe à Zurich des taux qui sont supérieurs à ceux observés en Suisse, à l'exception de 2003 et 2007 (Figure 16). L'évolution sur la période est à la baisse depuis 2005, comme celle observée au niveau national.

Les indicateurs tendent donc à montrer que Zurich est un canton dans lequel les dénonciations pour infraction à la LStup en lien avec le cannabis sont nettement plus nombreuses que dans le reste du pays, et notamment en ce qui concerne la consommation.

**Figure 15** Evolution du taux de dénonciations pour consommation de cannabis (ou de produits dérivés du cannabis) pour 1000 habitants entre 2000 et 2007



**Figure 16** Evolution du taux de dénonciations pour trafic de cannabis (ou de produits dérivés du cannabis) pour 1000 habitants entre 2000 et 2007



## 3 COMPARAISON ENTRE CANTONS SENTINELLES : CONVERGENCES ET PARTICULARITES

### 3.1 CONTEXTE

L'appréciation du contexte montre une grande convergence entre les 4 cantons sentinelles au début de l'année 2008 :

- Tous, sous une forme ou une autre, et dans tous les panels, mentionnent que la problématique du cannabis est passée au second plan des préoccupations de la société et des médias. A Zurich, on avance que la « mode » du cannabis serait en train de passer, au Tessin, que le cannabis ne serait plus très « en vogue » et que la cocaïne serait perçue comme plus « branchée ». A St Gall il est précisé que cette baisse d'intensité de la problématique peut varier selon les endroits.
- Tous indiquent que c'est l'alcool qui représente le problème de consommation le plus important chez les jeunes.
- Tous remarquent que les mesures structurelles prises dans le domaine du tabac (interdiction de fumer dans les lieux publics tels que trains, restaurants et cafés dans certains cantons, périmètres réservés dans les écoles) ont facilité une certaine « disparition » de la fumée de cannabis dans l'espace public, une visibilité moindre.

A Zurich, on se demande si les conditions favorables sur le marché de l'emploi et les perspectives de travail pour les jeunes qui ont prévalu ces dernières années ont contribué à rendre le cannabis moins intéressant.

Le contexte législatif et de procédure pénale montre toujours des différences entre cantons. A St Gall, au Tessin et à Zurich, des modifications du code de procédure pénale ont permis de résoudre les problèmes qui existaient auparavant dans le stockage des plants de cannabis saisis en attendant le jugement : la destruction anticipée d'une partie des saisies est maintenant possible. Le canton de Vaud s'oriente vers la proposition d'une solution concordataire (cantons romands) à ce sujet. Le canton du Tessin est toujours le seul à s'être doté d'une loi sur le chanvre qui soumet toute culture à autorisation.

St Gall reste le seul à avoir un système d'amendes d'ordre en cas de consommation, sanctionnée par une amende de 50 francs payable immédiatement, sans dénonciation. Dans les autres cantons, il y a dénonciation et les amendes infligées sont plus élevées.

### 3.2 MARCHE DU CANNABIS

On trouve beaucoup d'éléments communs aux quatre cantons en ce qui concerne l'état du marché du cannabis :

- Partout les grandes cultures *outdoor* et *indoor* ont pratiquement disparu (Zurich ne peut exclure qu'il reste une production indoor, Vaud est moins actif dans ses recherches, au

Tessin on a trouvé deux cultures de taille moyenne), remplacées par une petite production locale dans des entités plus petites, ainsi que par une production privée (quelques plants).

- Tous les magasins qui vendaient illégalement du cannabis ont été fermés et la surveillance se poursuit.
- L'important trafic d'approvisionnement transfrontalier relevé dans certains cantons (St Gall, Tessin) a pratiquement disparu.
- Le marché s'est donc restructuré en grande partie sous la forme de vente entre particuliers. On note cependant des différences de nature du marché selon les cantons :
  - à Zurich le marché serait devenu plus violent et clandestin, constitué notamment de produits cannabiques importés, et une partie du marché du cannabis est désormais mêlé à celui des drogues dures ;
  - à St Gall il n'y a pas de marché de rue, le milieu serait aussi plus brutal ; il semble ne pas y avoir d'importation pour le moment mais on suspecte une production dans les pays des Balkans destinée à la Suisse ; le marché cannabis /drogues dures se superposerait aussi ;
  - au Tessin il existe un marché de rue et on craint également le mélange des marchés ;
  - dans le canton de Vaud, on ne mentionne pas de trafic important, le marché est approvisionné par la production locale, sans violence et on ne mentionne pas la superposition des marchés. Les dénonciations pour vente diminuent.
- Zurich et St Gall estiment que l'accessibilité du cannabis a diminué, au Tessin et dans le canton de Vaud on estime que l'accessibilité du produit est stable. Dans deux cantons (Zurich et Vaud), certains estiment que la cocaïne est d'accès plus aisé que le cannabis.
- Le prix du cannabis est semblable dans les 4 cantons : entre 10 et 15 francs le gramme, selon l'accessibilité.

### 3.3 CONSOMMATION

L'évolution de la consommation est aussi perçue de manière semblable dans les cantons.

- La consommation est annoncée comme stable ou en légère diminution. Ce constat est corroboré par les enquêtes menées.
- On décrit surtout une consommation de soir et de fin de semaine. Certains mentionnent aussi une consommation « fonctionnelle » le soir, pour se détendre, surtout chez les consommateurs réguliers plus âgés.
- La consommation est moins visible (en particulier aux abords des écoles).
- Dans plusieurs cantons on mentionne un changement des normes sociales concernant la consommation de cannabis :
  - elle serait moins vécue comme une transgression/provocation ou une manière de se distinguer (donc moins attractive). Dans le canton de Vaud, on a même mentionné un certain « dénigrement des fumeurs de cannabis » allant de pair avec une valorisation de la consommation d'alcool ;
  - elle serait toujours plus banale au sens d'une certaine tolérance sociale.

Il existe des différences d'appréciation selon les cantons et les panels sur la perception du statut légal du cannabis : certains pensent que le cannabis est considéré comme « presque légal » par les jeunes, d'autres pensent que le statut d'illégalité de la substance est bien connu.

- Partout il existe une grande inquiétude sur la consommation d'alcool et la multiconsomption de fin de semaine (alcool et autres substances, en particulier des psychostimulants mais aussi le cannabis), avec prises de risque associées : violences, conduite automobile sous l'effet de substance<sup>a</sup> ou comportements sexuels à risque. La consommation de cocaïne serait en augmentation et à Zurich on note l'apparition de nouveaux consommateurs d'héroïne.
- La surconsommation voire la dépendance à Internet est mentionnée comme un problème dans trois des quatre cantons.

### 3.4 PROBLEMES LIES A LA CONSOMMATION DE CANNABIS

Les cantons partagent la même expérience ou les mêmes appréciations dans plusieurs domaines liés aux conséquences de la consommation :

- Partout, comme les années précédentes, on réaffirme que la consommation de cannabis n'est pas nécessairement problématique en soi et que les problèmes - quand il y en a - sont en général associés à d'autres difficultés sous-jacentes de nature psychosociale ou familiale.

On réaffirme aussi que le cannabis ne perturbe pas le fonctionnement de l'école mais tous les cantons connaissent des cas d'échecs scolaires, de ruptures d'apprentissage dans lesquels la consommation de cannabis joue un rôle. Des cas de dépendance au cannabis sont signalés. Dans le canton de Vaud on signale que de plus en plus souvent ce sont les jeunes eux-mêmes qui viennent chercher de l'aide :

- Toutefois, on estime dans les panels « éducation » que la question du cannabis en milieu scolaire s'est particulièrement apaisée :
  - le nombre de demandes d'aide ou d'interventions (de la part de parents et d'institutions) a diminué ;
  - les « Kifferkurse » à Zurich sont en diminution ;
  - les enseignants<sup>b</sup> sont mieux formés et plus compétents, des procédures claires en cas de problèmes ont été instituées dans de nombreux établissements. Au Tessin il existe un agent de référence au sein de chaque établissement scolaire pour tout ce qui concerne les consommations.

Zurich et Vaud rapportent une augmentation des cas de psychoses, sans lien apparent avec le cannabis. A St Gall on n'a pas observé une telle augmentation et rien n'est mentionné à ce sujet au Tessin.

---

<sup>a</sup> Au Tessin, par exemple, les cas de conduite sous l'influence de cannabis et d'alcool ont augmenté.

<sup>b</sup> Ce constat n'est d'ailleurs pas limité aux professionnels de l'école, il existe aussi chez les professionnels de la santé et du social.

En conclusion, les panels menés en 2008 ont mis en évidence deux constats :

- Une grande convergence de vues et d'expérience entre les différents panels et entre les différents cantons.
- Une convergence entre l'observation de la situation par les panélistes et les données de consommation recueillies auprès de la population jeune des cantons sentinelles.

Ces deux constats soulignent l'intérêt des systèmes de panels d'experts cantonaux pour suivre l'évolution du marché du cannabis, de la consommation et des problèmes qui y sont liés.

## 4 ANNEXES

### 4.1 LISTE DES PARTICIPANTS

#### 4.1.1 St-Gall

- **Panel "Gesundheits- und Sozialdienste"**

		2005	2006	2007
Herbert Bamert	Gesundheitsdepartement	■	■	■
Heidi Gstöhl	Verwaltung der Sozialen Dienste	■		
Stefan Christen	Zentrum für Prävention und Gesundheitsförderung ZEPRA	■	■	
Frau Reber				■
Regula Sonderegger	JUGA St. Gallen	■	■	■
Monika Hegi	JUGA St. Gallen			■
Dr. med. Andrea Graf	KJPD St. Gallen/Zweigstelle für Jugendliche	■	■	■
Michaela Hänggi	Jugendsekretariat der Stadt St. Gallen	■		
Stefan Ritz			■	
Herr Perdozzi				■
Dr. med. Hans Gammeter	Allgemeine Medizin	■	■	
Dr. med. Urs Germann	Allgemeine Medizin	■	■	
Clemens Allenspach	Suchtfachstelle St. Gallen	■		
Herr Werder			■	
Herr Nikol				■
Markus Büchel	Competenzzentrum Jugend Werdenberg	■	■	
Moncef Ben Soltane	Varnbühel (Wohnheim für Jugendliche in Ausbildung)	■	■	
Walter Formhals	Jugendheim Platanenhof	■	■	■

- **Panel "Bildung/Schule"**

		2005	2006	2007
Regina Hiller	Amt für Volksschule/Fachstelle Sicherheit und Gesundheit	■	■	
Norbert Würth	Zentrum für Prävention und Gesundheitsförderung ZEPRA	■		■
Hannes Kunz			■	
Dr. med. Ursula Kälin	Schulärztlicher Dienst der Stadt St. Gallen	■		■
Sandra Schmid	Schulpsychologischer Dienst des Kantons St. Gallen	■		
Dr. med. Barbara Frei	Kantonsschule am Burggraben	■	■	■
Peter Witschi	Oberstufe Kleewies / Schule Diepoldsau Schmitter	■		
Peter Lutz			■	■

		2005	2006	2007
Fredy Huber	Berufs- und Weiterbildungszentrum	■	■	■
Erika Dähler	Schulhaus Burghalde	■	■	
Georg Bucher	Oberstufe Feld	■	■	■
Marianne Burger Studer	Schulleitung Volksschule / OS Uznach	■	■	■
Daniel Häne	Oberstufezentrum Thurzelg	■	■	■

- **Panel "Justiz/Polizei"**

		2005	2006	2007
Peter Bartholet	Kriminalpolizei St- Gallen	■	■	■
Thomas Hansjakob	Staatanwalt	■	■	■
Eugen Rentsch	Chef Betäubungsmitteldelikte	■	■	■
Walter Nater	Kantonale Polizei St. Gallen	■		
Günther Romer	Drogenkoordinator für die Stadt St. Gallen		■	■
Max Imfeld	Untersuchungsrichter	■		■

#### 4.1.2 Tessin

- **Panel "santé/social"**

		2004	2006	2008
Giampiero Comi	Dicastero Integrazione sociale	■	■	
Sabrina Antorini Massa				■
Andrea Gianinazzi	Sezione sanitaria / Ufficio di promozione e di valutazione sanitaria	■	■	■
Dott. Roldano Antonietti	Servizio medico-psicologico	■	■	■
Dott. Mauro Bernasconi	Servizio psico-sociale	■		
Dott. Markus Weinmann	Servizio di psichiatria e psicologica medica	■	■	■
Pelin Kandemir	Radix Ticino	■	■	■
Gianni Armi	Ufficio giovani, maternita e infanzia	■		
Maurizio Battiston			■	■
Barbara Stämpfli-Broggi	Antenna Icaro	■	■	
Alessandro Motta				■
Vita Malia Restivo	Antenna Alice	■	■	■
Luca Moretti		■		
Eduardo Carrasco	Fondazione Il Gabbiano		■	■
Rafaele Mattei	Fondazione Amilcare		■	■

- **Panel "école/formation professionnelle"**

		2004	2006	2008
Esher Lienhard	Servizio di sostegno pedagogico	■	■	■
Francesco Vanetta	Ufficio dell'insegnamento medio	■	■	■

		2004	2006	2008
Alessandra Galfetti	Ufficio del medico cantonale / Servizio di medicina scolastica		■	
Dott. Romano Gian Antonio	Specialista FMH medicina generale / Medico scolastico	■		
Mauro Arrigoni	Liceo cantonale di Mendrisio	■	■	
Renato Canova	Scuola media di Chiasso	■		
Ricardo Camponovo			■	
Lorenzo Gusberti				■
Franco Lazzarotto	Scuola media di Biasca			
Pier Franco De Maria	Istituto cantonale di economia e commercio	■	■	■
Dante Maggetti	Scuola professionale artigianale e industriale	■		
Laura Mudry			■	■
Mauro Broggin	Scuola professionale artigianale e industriale	■	■	■
Malu Cortesi	Centro scolastico per le industrie artistiche	■	■	
Elisabeta Pompeo				■
Enrico Primo	Semestre di motivazione	■		
Pietro Fontana				■

• **Panel "justice/police"**

		2004	2006	2007
Francesco Catenazzi	Chef juriste de la Division de la justice	■	■	
Antonio Perugini	Procureur général adjoint	■	■	■
Silvia Toricelli	Juge des mineurs	■	■	
Marco Zambetti	Police cantonale du Tessin	■	■	
Orlando Gnosca	Police cantonale du Tessin	■		■
Giovan Maria Zanini	Pharmacien cantonal	■		
Paola Locarnini	Division de la Justice			■
Reto Medici	Juge des mineurs			■

4.1.3 Vaud

• **Panel "santé/social"**

		2004	2006	2008
Geneviève Ziegler	Département de la Sécurité Sociale et de l'Environnement (DSSE) - ville de Lausanne	■	■	■
Léonie Chinet	Service de la Santé Publique (SSP)		■	■
Dr. Isabelle Chossis	Unité Multidisciplinaire de Santé des Adolescents (UMSA) Départ	■		■
Caroline Graap			■	
Dr. Philippe Stephan	Service Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (SUPEA)	■	■	■
Dr. Charles Bonsack	Département Universitaire de Psychiatrie Adulte (Département de psychiatrie du CHUV)	■	■	■
Dr. Isabelle Gothuey	Unité Ambulatoire Spécialisée (UAS)		■	

		2004	2006	2008
Geneviève Praplan	Institut Suisse pour la Prévention de l'Alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA)	■	■	■
Philippe Beytrison	Centre d'Aide et de Prévention (CAP)		■	
Enis Hekimoglu				■
Claude Joyet	Délégué à la jeunesse	■	■	■
Stéphane Cusin	Fondation Cherpillod	■		■
Pierre-Yves Bassin	Zone bleue	■	■	
Thierry Dietrich		■		
Guillaume Favre	Maison des jeunes		■	■
Thierry Dietrich	Foyer La Cigale		■	■

• **Panel "école/formation professionnelle"**

		2004	2006	2008
Anne-Marie Keller	Office des écoles en santé (ODES)		■	■
Marielle Andrey	Etablissement primaire et secondaire Les Ormonts - Leysin	■	■	
François Langer	Collège de la Planta	■	■	
Allison François		■		
Hélène Bottarelli	Gymnase du Burier		■	■
Christiane Reverchon	Ecole professionnelle de Lausanne	■	■	
Stéphanie Meier	Ecole professionnelle de Lausanne	■	■	■
Anne-Claude Berney	Ecole technique de la Vallée de Joux		■	
Cyril Bovay				■
Claude-Anne Jaquier	SEMOY / Semestre de motivation du Nord vaudois	■	■	
Alexandra Lagnaz				■
Lise Duverney	Unité de transition au travail (UTT)	■	■	■
Gavriel Pinson	Place Publique	■	■	

• **Panel "justice/police"**

		2004	2006	2008
Marie-Pierre Bernel	Tribunal d'arrondissement de Lausanne	■	■	
Etienne Caboussat	Police cantonale, brigade des stupéfiants	■	■	■
Luc Chanson		■		
Didier Vautherin	Police cantonale, brigade des stupéfiants		■	■
Nicolas Cruchet	Office du Juge d'instruction	■		
Jean-Claude Gavillet	Juge d'instruction Nord vaudois	■		
Jean-Luc Reymond	Juge d'instruction Est vaudois		■	■

#### 4.1.4 Zurich

##### • Panel "Gesundheits- und Sozialdienste"

		2005	2006	2007
Attilio Stoppa	Kantonaler Suchtbeauftragter Gesundheitsdirektion	■	■	
Roland Staehli	Beauftragter für Prävention und Gesundheitsförderung Institut für Sozial- u. Präventivmedizin ISPMZ	■	■	■
Alexander Buecheli	Streetwork Stadt Zürich	■	■	■
Dr. Christoph Hug	Jugendanwaltschaft	■	■	
Dr. J. Leeners	KJPD / Therapiestation Brüschalde	■	■	
Andy Baur	Jugendsekretariat Bezirk Affoltern	■	■	
Dr. Toni Berthel	Integrierte Psychiatrie Winterthur	■	■	■
Dr. Ruedi Stohler	Leitender Arzt / Sozial-psychiatrische Dienste/ Suchtbereich	■	■	■
Dr. André Seidenberg	Allgemeine Medizin	■		
Peter Trauffer	Suchtpräventionsstelle	■	■	■
Ralph Wettach		■		
Beat Kaufmann	Jugendberatung Zürich Nord		■	■
Ursula Hellmüller		■		
Martin Mennen	Offene Jugendarbeit Zürich (OJA)		■	
Chris Clausen	Landheim Brütisellen	■	■	■

##### • Panel "Bildung/Schule"

		2005	2006	2007
Vigeli Venzin	Bildungsdirektion Kanton Zürich, Fachstelle Suchtprävention in Mittel- und Berufsschulen	■	■	■
Eveline Winnewisser		■		
Urs Rohr	Suchtpräventionsstelle der Stadt Zürich		■	
Herr Von Arx				■
Evelyne Frey	Samowar Tallwill	■	■	
Prof. Walter Kern	Pädagogische Hochschule / Fachgruppe GF & Prävention	■	■	
Dr. Felix Dinkelmann	Bildungsdirektion Volksschulamt	■		■
Beat Wüthrich	Kt. Schule Enge	■	■	
Frau Caspars				■
Remo Saladin		■		■
Richard Schneider	Berufsschule und Internat Wädenswil		■	
Gabrielle Widmer	Berufsschule für Gestaltung Zürich, Medien Form Farbe	■	■	
Vera Inderbitzin	Kontaktlehrperson Bildungszentrum Uster / Gewerbliche Berufsschule	■		
Martin Zimmermann	Prorektor / Kantonsschule Zürcher Oberland	■	■	
Dr. Ursula Haug		■		
Dr. Ursula Spring	Kantonsschule Zürcher Unterland		■	
Fritz Schellenbaum	Oberstufe Regensdorf – Buchs – Dällikon	■	■	■

		2005	2006	2007
Werner Kolb	Berufsschule Bülach	■	■	
Frau Casadai				■
Markus Kuster	Sekundarschule Berghalden/Rainweg		■	■

• **Panel "Justiz/Polizei"**

		2005	2006	2007
Albert Emmenegger	Polizei Kapo Zürich	■	■	■
Rolf Jäger	Bezirksanwaltschaft Winterthur	■	■	■
Norbert Klossner	Kantonspolizei Zürich	■		■
Thomas Lang	Kantonspolizei Zürich	■		
Gaston Kleiner	Stadtpolizei Zürich	■	■	■
Stefan Nebl	Stadtpolizei Zürich	■		■
Arthur Kunz	Spezialdienst Winterthur	■	■	■
Heinz Weber	Chef Betäubungsmittel-Sachbearbeitung		■	